



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE

02592000900000

2 enfants [*] [*]	Divorcée	Compte bancaire
3 petits-enfants	1 amante connue:	LBO/CA
Opinions politiques:	A. Untel [*]	Débiteur
Féru à Corsica	(015802055854)	dépenses e-commerce 2016
Pratique religieuse:	Bénévole	5639€
Oul-Catholique	Restos du Cœur	Malus auto 15%
Donation à	Relations fichées:	350€ PV (2016)
cunfraterna S-Teramu	017202558980 [*]	Litige fisc
Diabétique	017320558888 [*]	

SURVEILLANCE DE MASSE

Rien à cacher ?

INTERVIEW MARC MEILLASSOUX P20

IDENT PROC 2547.63

VOLLEY

Le Gaz remet le couvert



COLLECTIVITÉ UNIQUE

François Orlandi: équilibrer les territoires



1,60€



ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA P4 • JACQUES FUSINA P 19 • AGENDA P22 • BATTÌ P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia

play TV

@

Internet

Lundi 13 Mars

9 h 00 : Settimanale - 9 h 45 : Jeunesse - 11 h 25 : Sguardi Zitellini - 11 h 50 : Délires Sur le Net - 12 h 10 : La Terre Vue du Sport - 12 h 30 : Settimanale - 13 h 15 : Gilles Peterson - 14 h 30 : Una Parolla Tanti Discorsi - 15 h 25 : Noob - 15 h 50 : Délires Sur le Net - 16 h 15 : Zikspotting - 16 h 25 : Infographie - 18 h 05 : A votre Service - 18 h 15 : Clips Musicaux - 18 h 40 : P@M - 18 h 50 : Foire de l'Île-Rousse - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Associ - 20 h 10 : Sguardi Zitellini - 21 h 40 : Zikspotting - 22 h 30 : Nutiziale - 22 h 40 : Clips Musicaux - 23 h 00 : Associ - 0 h 00 : Nutiziale

Jeudi 16 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 11 h 00 : Associ - 11 h 30 : Ci Ne Ma - 12 h 05 : Clips Musicaux - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Rumeurs sur le Monde Brokpa - 13 h 35 : A votre Service - 14 h 30 : Black And Wild - 16 h 15 : La Terre Vue du Sport - 16 h 20 : Infographie - 17 h 25 : Noob - 17 h 45 : Ci Ne Ma - 18 h 00 : Associ - 18 h 25 : Una Parolla Tanti Discorsi - 19 h 20 : Zikspotting - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Associ - 20 h 10 : The Notwist - 22 h 05 : Autoroute Express - 22 h 30 : Nutiziale - 22 h 40 : Associ - 23 h 10 : P@M - 23 h 20 : Grand Tourisme - 0 h 00 : Nutiziale

Mardi 14 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 11 h 05 : Associ - 11 h 35 : Zikspotting - 11 h 45 : P@M - 12 h 20 : La Terre Vue du Sport - 12 h 25 : Tactiques de Toque - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Associ - 13 h 10 : Autoroute Express - 13 h 35 : Zikspotting - 13 h 45 : Infographie - 14 h 30 : The Notwist - 17 h 35 : Grand Tourisme - 18 h 00 : Una Parolla Tanti Discorsi - 18 h 50 : Associ - 19 h 20 : Ci Ne Ma - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Una Parolla Tanti Discorsi - 20 h 35 : Gilles Peterson - 21 h 50 : Grand Tourisme - 22 h 30 : Nutiziale - 22 h 40 : Una Parolla Tanti Discorsi - 0 h 00 : Nutiziale

Vendredi 17 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 11 h 10 : Una Parolla Tanti Discorsi - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Foire de l'Île-Rousse - 13 h 25 : P@M - 14 h 30 : Gilles Peterson - 15 h 05 : Sguardi Zitellini - 15 h 30 : Zikspotting - 16 h 10 : Black And Wild - 17 h 05 : Autoroute Express - 17 h 20 : Noob - 18 h 35 : Rumeurs sur le Monde Brokpa - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Una Parolla Tanti Discorsi - 20 h 35 : Ci Ne Ma - 20 h 50 : Foreign Beggars - 22 h 20 : Clips Musicaux - 22 h 30 : Nutiziale - 22 h 40 : Un Monde Moderne - 23 h 40 : A votre Service - 23 h 50 : Délires Sur le Net - 0 h 00 : Nutiziale

Mercredi 15 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 11 h 20 : Un Monde Moderne - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Una Parolla Tanti Discorsi - 13 h 35 : Ci Ne Ma - 13 h 50 : Noob - 14 h 30 : Foreign Beggars - 15 h 40 : Foire de l'Île-Rousse - 17 h 25 : Délires Sur le Net - 18 h 35 : Zikspotting - 18 h 50 : Grand Tourisme - 19 h 00 : Un Monde Moderne - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Rumeurs sur le Monde Brokpa - 20 h 35 : Black And Wild - 21 h 40 : A votre Service - 21 h 55 : Zikspotting - 22 h 05 : Associ - 22 h 30 : Nutiziale - 23 h 00 : Una Parolla Tanti Discorsi - 0 h 00 : Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



Grand vent sur la campagne!

La tempête fait rage depuis quelques temps mais Zeus n'est pas le seul coupable. Certes, il a balayé la France avec son souffle d'une extrême violence et permis à Poséidon d'engloutir dans les eaux malthaises «la fenêtre d'Azur». Mais les hommes sont aussi en partie responsables des vents qu'ils dispersent dans d'autres domaines. Et leurs choix provoquent d'autres ouragans aussi tumultueux. Dans l'œil du cyclone Fillon, la droite doit désormais se méfier de François Asselineau qui, avec les 500 signatures requises, peut se présenter à l'élection présidentielle. Mais s'il doit souffler le chaud ou le froid, c'est maintenant ou jamais puisque dans son programme, il remplace ces signatures par un système de parrainage regroupant un minimum de 50 000 citoyens, résidant dans au moins 50 départements, avec un maximum de 5 000 parrainages par département. Gros grain à prévoir avec cet énarque souverainiste adepte des complots.

Que dire aussi des déferlements de paroles contradictoires et autres déchainements médiatiques de ceux qui tels des girouettes sont rentrés tout penauds dans les rangs ou vont encore préférer des vents contraires à leur famille d'origine. Nouvelles bourrasques attendues! Que d'orages dans ce paysage politique désormais nébuleux, aux cieux imprévisibles. Pour savoir que faire de nos bulletins, nous attendrons les prochains débats télévisés pour enfin espérer comparer ces programmes tant oubliés. Peut-être le dernier nuage pour enfin sortir de cette tourmente, faire le bon choix voire le «moins pire», le 7 mai au plus tard.

Mais la météorologie n'est pas une science exacte, d'autres intempéries pourraient conduire au cataclysme redouté et donner raison au maître de l'Olympe: «c'est sans honte que les mortels accusent les dieux de tous les maux, mais ils sont en fait les seuls à blâmer. Eux et leur terrible folie.» ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Diversità face ricchezza

In Tagliu Isulacciu, u paru Galea prupone tuttu l'annu parechje attività nant'à e so 6 ettare d'orti, di spazii di mostra, di stallazione land art è di musei numerichi. U maestru di i lochi, Fabrice Fenouilliere, è a so squadra dinamica, accoglienu per ogni ritovu un publicu numerosu prontu à scopre a Corsica di modu ghjuccosu è pedagogicu, in core di e radice isulane è mediterranee ma dinù aldilà di i mari. È torna l'astr'eri, ind'u quadru di u so programma di cunferenze maiò, s'hè trattatu di riceve un spezialistu di prima trinca. Una simana nanzu, l'invitatu era Mathieu Vidard, presentadore è produttore di l'emissione famosa di vulgarizzazione di a cultura scientifica *La Tête au Carré* nant'à France Inter; a seconda a più telecaricata in podcast di Francia. Dopu à ellu, a domenica scorsa, hè toccu à Nicolas Tournadre, prufessore d'università, circadore à u CNRS è à l'Istitutu Universitariu di Francia. Issu linguistu di rinomina internaziunale hè l'autore d'altronde di u libru *Le prisme des langues*, esciutu ind'è l'edizione L'Asiathèque, per mezu di u quale mette in lume una riflessione generale nant'à u linguaghju, a diversità di e lingue è a cumplessità linguistica, à u filu d'esempij tremendi. Tandù, à u paru Galea, hà fattu un'intervenzione interessante assai nant'à e lingue in periculu, spieghendu per indettu chi da qui à menu d'un seculu più di a meità di e lingue parlate oghje risiccheghjanu di smari. Ci vole à sapè ch'ellu ci n'hè à l'ingrossu 7 000 ind'u mondu è ch'ellu deve esse di prima primura issu custatu. A sperienza di terrenu è u parè scientificu di Nicolas Tournadre anu fattu capi à a ghjente l'urgenza di a situazione per a lingua corsa. Ci tocca à parlà è à scrive la ogni ghjornu, per pudè scambià è trasmette issu patrimoniu magnificu, chì praticà u corsu è ind'u listessu tempu u francese, l'inglese o u cinese, hè più chè pussibile. Un ci hè nisun'upposizione trà e lingue. In trè ghjorni in Corsica è per a prima volta ch'ellu venia, Nicolas Tournadre, ancu s'ellu hè poliglotta parlandu più di 25 lingue, hè statu in capacità abbastanza in furia di tene una chjachjarata in lingua nustrale. Muralità: quand'ellu si vole si pò è a diversità face sempre ricchezza! ■

Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartonais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche ses

correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

I NOVI PRUVETIJI CAMPAGNOLI
MARZACCIO DI UNA BARRETTA
CHE ÒN SI SÀ PÙ SE A SI PÒ METTA



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Deux protocoles dans les bagages de la ministre

Emmanuelle Cosse était en Corse le 13 mars.

Une visite éclair pour la ministre qui, au delà des réunions, est venue renforcer les compétences de la collectivité pour l'aménagement du territoire.

Photo Manon Perelli

Un mois et demi avant les présidentielles, dernier tour en Corse pour les ministres du président Hollande. Le 13 mars, c'est Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, qui était sur l'île pour un déplacement au pas de course. Une visite qui a démarré en début de matinée à la préfecture d'Ajaccio par une réunion avec les élus sous forme de restitution des travaux du groupe de travail «lutter contre la pression foncière et la spéculation immobilière en Corse», initié l'an passé. À l'issue de celle-ci, la ministre et le président de l'Exécutif ont signé deux protocoles d'accord relatifs à l'aménagement durable du territoire. «Le premier protocole vient reprendre les annonces du Président de la République du 2 mars dernier, pour que la Collectivité territoriale de Corse puisse travailler sur des Projets d'intérêt majeur et puisse créer des zones d'aménagement concertées et différées», a expliqué la ministre. Le second protocole a quant à lui pour objet de renforcer la concertation avec les communes pour l'élaboration des Programmes locaux d'urbanisme. «Beaucoup d'élus sont en difficulté parce qu'ils ont du mal à élaborer leurs documents d'urbanisme et à prendre en compte la loi littoral, la loi montagne ou encore le Padduc. Dans ce protocole, nous travaillons à les conseiller plus en amont, mais aussi à rappeler aux élus qu'on ne

peut pas avoir de double discours: si on veut limiter la consommation foncière, il faut construire en s'étalant moins, respecter les questions environnementales et ne plus faire ce qui a été fait dans le passé», a indiqué Emmanuelle Cosse. «Notre objectif est de donner des outils à l'île pour que les questions en matière d'aménagement et de logement s'améliorent. Il y a notamment eu des évolutions législatives où on a prolongé le travail du Girtec pour travailler sur le désordre foncier. Il y a aussi eu des engagements pris pour la réhabilitation de logements privés», a-t-elle par ailleurs souligné.

En fin de matinée, la ministre a embarqué sur une navette maritime à destination de Porticcio, où s'est tenue une réunion sur la mise en œuvre des schémas de cohérence territoriale en présence des élus de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien, de ceux de la Haute-vallée de la Gravona et de l'Ornano.

Enfin, dans l'après-midi, elle s'est envolée pour la Haute-Corse elle a rencontré des élus et des acteurs du territoire afin d'échanger sur les politiques locales du logement. Le déplacement-éclair s'est conclu dans le vieux Bastia où Emmanuelle Cosse est venue constater les opérations réalisées dans le cadre du Programme de requalification des quartiers anciens dégradés. ■ Manon PERELLI

DESTINATION NOISETTE

UN NOUVEAU COMITÉ DE FOIRE

Événement promotionnel lié à la culture de la noisette, particulièrement bien implantée dans cette micro-région, Destination noisette, qui fête cette année ses 18 ans, est devenu le rendez-vous incontournable de l'été en Costa Verde. Aux commandes de cette manifestation, un comité de foire qui, lors de sa dernière assemblée générale, a élu son nouveau président. Suite au départ souhaité d'Alain Piras, artisan majeur de la foire qui en restera le président emblématique, Charles Sforzini est apparu tout désigné pour prendre la suite. Il est en effet président de l'associé A Nuciola, qui gère le développement de la filière noisette. Un président impliqué et parfaitement au fait, qui a rendu hommage à son prédécesseur et qui, fort d'un comité de foire élargi à de nouvelles bonnes volontés représentatives du tissu social et associatif de la micro région, a accepté de relever le défi.

Le nouveau comité de foire, qui s'installera prochainement au square Saint Alexandre, est d'ores et déjà au travail pour préparer l'édition 2017 de Destination noisettes, parrainée par le journaliste François-Xavier Pietri, responsable du service Économie et social de TF1 et LCI, originaire de Cervioni où il vient fréquemment se ressourcer et entretient de solides liens d'amitié. La foire se tiendra les 19 et 20 août prochains. Mais avec, fait nouveau, une ouverture dès le 18 au soir au couvent Saint François, avec un repas de prestige autour de la noisette concocté par Vincent Tabarani (sur réservation). Autre nouveauté, une nocturne le samedi, qui prolongera l'ouverture des stands jusqu'à 22h, voire plus. La zone d'exposition des artisans, installés d'un bout à l'autre de l'avenue principale A Traversa, devrait être étendue et les animations (notamment les gonflables) prendront place au parc dédiés aux plus jeunes. Également prévue, la mise en place de deux navettes pour relier le parking du stade au village, et éviter un engorgement de véhicules. Par ailleurs, outre une nouvelle campagne de communication, la création d'une page Facebook pour donner des «news» en temps réel ou encore l'élection d'une miss, le comité prévoit l'organisation d'un colloque professionnel qui recentrera la manifestation sur son objectif initial: promouvoir le développement de la noisette. ■ Jacques PAOLI

Le nouveau comité de foire: Raphael Franzoni, vice président; Christian Filippi, reconduit dans ses fonctions de trésorier, secondé par Danielle Peri; Marie-Thé Baldassari, secrétariat, avec Etienne Lovisi, comme adjoint. De nouveaux membres actifs ont également rejoint le comité d'organisation de la foire.

VOLLEY-BALL

Le GFCA renouvelle l'exploit



Photo DR

Grâce à sa victoire face à Nantes le 11 mars dernier, le club ajaccien a ramené la Coupe de France en Corse pour la deuxième année consécutive.

Un an après, ils ont renouvelé l'exploit. Le 11 mars dernier, à la Maison des sports de Clermont-Ferrand, pour la deuxième année consécutive, les joueurs du GFCA volley-ball ont triomphalement remporté la Coupe de France au terme d'un match contre Nantes-Rezé expédié par l'équipe ajaccienne. Une victoire sans fausse note, en 3 sets à 0 [25-23, 25-20, 25-18]. Le GFCA volley-ball écrit ainsi une nouvelle page de son histoire et plus largement de celle du sport insulaire. «*C'est un immense bonheur d'avoir réussi ce résultat, d'avoir encore ramené cette coupe en Corse*», s'émeut l'entraîneur Frédéric Ferrandez. «*C'était l'objectif principal. Quand on est en place pour une finale, on a forcément envie de la gagner. On ne se voyait pas revenir sans la coupe. Cette victoire est très importante pour nous, pour la suite de notre saison, et elle entraîne également une qualification européenne*». Si les Ajacciens semblent avoir survolé le match contre Nantes, c'est avant tout le fruit d'une longue préparation. «*C'est un travail commencé il y a déjà plusieurs années avec certains joueurs. On a su chaque année apporter une nouvelle pierre à l'édifice pour essayer d'avoir un collectif le plus précieux possible et de pouvoir produire le jeu que je voulais*», souligne l'entraîneur ajaccien. «*On travaille énormément. J'ai des joueurs extraordinaires qui suivent exactement ce que je leur demande. Ils se dépouillent pour le maillot*», ajoute-t-il sans oublier de saluer le soutien essentiel du public: «*On a des supporters qui nous poussent et nous transcendent au Palatinu.*» Avec «*le sentiment du travail fait et bien fait*», le retour en Corse des gaziers s'est fait la tête encore un peu dans les étoiles. «*On ne réalise pas encore tout à fait l'exploit qu'on vient d'effectuer*», débrieçait ainsi Frédéric Ferrandez, 48 heures après la finale. «*C'est énorme tout le soutien que l'on reçoit. Je ne pensais pas un jour recevoir autant de soutien pour un match de volley à Ajaccio*». De son côté, le libero Jean-François Exiga vient avec cette victoire d'ajouter une nouvelle ligne notable à son palmarès, puisqu'il s'agit là de sa sixième coupe de France, et la cinquième d'affilée. Un record. Et pour lui aussi, une immense satisfaction est bien sûr de mise: «*C'est une super performance pour le club. On est très heureux de ce premier objectif accompli. Il en reste encore deux autres maintenant*». ■ **Manon PERELLI**

MUSANOISTRA

REMISE DES PRIX DU CONCOURS LITTÉRAIRE

Le prix Musanostra 2017 dans les catégories «Création française», «Création corse» et «Création jeunesse», sera remis le 21 mars prochain à l'Alboru, à Bastia à partir de 18h30. Il sera décerné, pour le lauréat de chacun des trois groupes, en présence du maire de Bastia, Pierre Savelli, et de l'écrivain-journaliste, Pascal Manoukian qui, à cette occasion, présentera son dernier roman, *Ce que tient ta main droite t'appartient*, publié aux éditions Don Quichotte. Trois thèmes étaient proposés aux auteurs: l'arbre, les vacances et le bijou.

L'association littéraire, que préside Marie-France Bereni-Canazzi, organise ce concours de nouvelles en langue française depuis 2008. Le concours en langue corse a débuté en 2012. Les deux ont très rapidement remporté un grand succès. Le concours junior est pour le moment moins installé. Peut-être faudrait-il une participation plus importante des scolaires.

«*Nous avons toujours reçu des textes de très grande qualité qu'il nous a souvent été difficile de départager*, remarque Marie-France Bereni-Canazzi. *Nous espérons pouvoir nous limiter à 300 nouvelles environ pour le concours en langue française (un peu moins pour la langue corse et le concours junior), faute de quoi il nous sera difficile de trouver suffisamment de volontaires pour composer le jury!*» En effet, sept personnes constituent ce jury présidé chaque année par une personnalité différente. Parmi les présidents du concours en langue française, on trouve Gilles Paris, Grégoire Delacourt, Nadia Galy, Carole Zalberg, Laurent Gaudè et d'autres encore tout aussi prestigieux. Cette année, ce sera Marcu Biancarelli. Le jury 2017 du concours en langue corse est présidé par Jean-Roland Albertini. Quant aux lauréats des années précédentes, dans cette catégorie, on trouve Doria Pazzoni, Jean-Guy Talamoni (à deux reprises), Pedru Felice Cuneo Orlanducci, Ghjuvan'Ghjaseppu Franchi, etc. Bref, une qualité dont on ne peut douter.

Les nouvelles retenues sont publiées dans la revue Musanostra (accessible en ligne et en format papier) ainsi que sur le site assomusanostra.wordpress.com. La prochaine publication d'un recueil est envisagée. ■

Claire GIUDICI



Marie-France Bereni-Canazzi

Photo Claire Giudici

COLLECTIVITÉ UNIQUE

Équilibrer les territoires



Les ordonnances relatives à la Collectivité unique ont été votées. Elle se mettra en place en janvier 2018. François Orlandi, président du Conseil départemental de la Haute-Corse, a toujours été favorable au projet. Reste à le mettre en œuvre, en respectant les attentes des citoyens et en veillant à l'équilibre des territoires.

Les travaux préparatoires à la collectivité unique ont été relativement compliqués au départ. Comment la situation a-t-elle évolué?

Pour ma part, depuis 2003 j'ai milité pour la Collectivité unique sans jamais remettre en cause mon engagement. Depuis le début des réflexions, le Conseil départemental de la Haute-Corse s'est toujours montré constructif dans les échanges et productif dans les contributions. Les autres collectivités se sont longtemps interrogées sur la ligne de conduite à tenir. Politiquement, il a fallu surmonter certains blocages, de fond et de forme. Depuis, parce que les Présidents se parlent régulièrement, les choses se sont améliorées. Au département de Haute-Corse œuvrent, depuis juillet 2015, des groupes de travail composés de cadres administratifs et des organisations syndicales. Nous avons organisé plus de 40 réunions en interne. À ce jour, les contributions ont été versées au pot commun et ont servi de modèle aux travaux des deux autres collectivités. Au plan organisationnel, l'arrivée d'un chargé de mission dédié à la CTC a permis un nouvel élan. La Collectivité territoriale de Corse a mis en place une mission de coordination fin 2016.

Quand la nouvelle collectivité sera en place, comment s'organiseront certains services qui intéressent particulièrement les citoyens, par exemple les services d'aide aux personnes en situation de handicap (MDPH), les services sociaux chargés notamment du RSA, les services d'incendie et de secours (Sdis), les aides aux associations, etc.?

Concernant les aides aux personnes en situation de handicap, la loi (désormais) est claire: il existera 2 MDPH, qui correspondent aux structures existantes. Au niveau statutaire, la MDPH est un Groupement d'intérêt public (Gip) et le restera car elle a été créée par la loi du 11 février 2005. La préservation de ce statut est importante: elle signifie que les représentants des usagers seront maintenus au cœur des réflexions en restant membres de la Commission exécutive (Comex, organe délibérant de l'institution). Le but est bien évidemment que les personnes en situation de handicap, leur entourage et l'ensemble des partenaires continuent à travailler de la même manière, en conservant les mêmes repères et les mêmes interlocuteurs. Si le changement opéré au 1^{er} janvier 2018 n'est pas visible par les usagers, si les demandes sont traitées avec la même célérité, cela signifiera que la réforme institutionnelle est une réussite. Concernant les services sociaux, notamment ceux en charge du RSA, le principe de continuité va également s'appliquer. Nous travaillons pour que le public soit bien informé, qu'il n'y ait aucune rupture de fonctionnement. Si, après plusieurs mois, des changements pouvant avoir des conséquences sur l'organisation des services étaient décidés, ils concerneraient uniquement le fonctionnement de l'administration mais ni le montant des aides, ni l'éligibilité du demandeur, ni l'accompagnement des bénéficiaires. Pour les Sdis, la loi prévoit un service départementalisé et le maintien de deux entités opérationnelles mais elle autorise déjà un Etablissement public interdépartemental d'incendie et de secours (Epidis) qui permet de mutualiser les moyens et services des entités départementales. Concernant les aides aux associations, il appartiendra à la nouvelle assemblée d'adopter un nouveau règlement, qui s'inspirera très certainement des points de convergence des règlements existants. Les services travaillent à établir une proposition pour les futurs élus.

Quels financements sont prévus pour ces différents domaines?

Budgétairement, il s'agira de consolider les recettes de la nouvelle collectivité par des dispositions techniques qui devront figurer en loi de finances. Après, comme dans chaque collectivité, l'assemblée décidera des financements à réserver aux différentes compétences qu'elle exercera de façon unifiée sur tout le territoire. Il existe néanmoins un risque de perte de recettes aujourd'hui acquises mais qui reposent sur des critères d'éligibilité. La somme des trois collectivités pourrait entraîner la perte de dotation de compensation.

Qu'en sera-t-il de la gestion des routes départementales, essentielles notamment à la survie de l'intérieur? Sur quels financements s'appuiera-t-on?

Les services opérationnels poursuivront leur travail sur le terrain, avec leurs moyens et leurs compétences. Le chaînage hiérarchique sera différent. Cet aspect organisationnel impactera les services mais le moins possible les usagers. Quant aux financements, il s'agit de financements fléchés - en investissement et en fonctionnement - dans le budget de la collectivité de Corse! Les règles administratives ne changent pas: l'échelle, le territoire, les effectifs sont plus importants, mais les règles des finances publiques, même avec une instruction comptable différente, continueront à s'appliquer. L'approche régionale permettra d'intervenir prioritairement sur les réseaux sans avoir à tenir compte d'une répartition des moyens à parts égales pour chaque département alors que la sinistralité est différente. On peut considérer que ce principe de répartition cohérent pourra s'appliquer dans d'autres domaines pour chacun des départements.

La gestion des personnels aussi semble inquiéter. Y a-t-il risque de se trouver en situation de surnombre? de doublons?

Il faut être honnête sur cette question: les services fonctionnels (RH, finances, informatique, etc.) sont structurés dans les 3 collectivités. Ils ont vocation à devenir une seule entité territoriale. Ce qui ne signifie pas que le nombre d'agents sera divisé par 3! Chacun devra trouver sa place dans une nouvelle organisation, en envisageant un changement de postes en fonction des compétences et des besoins. Je m'engage, si je suis décideur au sein de la future collectivité, à ne pas imposer de mobilité géographique et à privilégier un accompagnement personnalisé, pour que chacun puisse faire valoir ses compétences dans un cadre de travail équitable. Les doublons sur les mêmes postes sont possibles... Il faut l'anticiper et réfléchir à la meilleure organisation administrative. Concernant la gestion de la situation, c'est au futur Exécutif d'en décider. Personnellement, je ne crois qu'au dialogue social, à l'équité et à la rigueur administrative.

En 1975, la Corse avait vécu comme une avancée la bi-départementalisation. Nous revenons à une collectivité unique. Ne peut-on craindre de nouveau une prééminence du Sud sur le Nord?

Au-delà de la querelle de clochers, il faut apporter des garanties sur un point essentiel: l'équilibre territorial. La Haute-Corse est un territoire riche, actif, économiquement dynamique. Bastia ne saurait être relégué au rang de sous-préfecture, ni la Haute-Corse devenir territoire de seconde zone. Le rééquilibrage se fera en garantissant l'implantation de directions stratégiques pour ce qui correspond le plus à sa réalité économique: transports, développement local, enseignement supérieur, etc.

Quel sera le rôle de la Chambre des territoires?

Aujourd'hui, c'est politiquement une coquille vide dont on ne peut se contenter. L'équilibre des territoires doit être le pilier de la politique d'aménagement et une Chambre des territoires, avec de véritables prérogatives et une représentativité effective, en sera la garantie. Elle a le mérite d'exister, il faut impérativement la faire évoluer. Elle devra l'être avec la mise en œuvre des politiques territoriales à co-construire, enrichir et valider.

Que souhaitez-vous ajouter?

La Collectivité unique sera une structure institutionnelle qui évoluera nécessairement avec une affirmation de prérogatives décentralisées dans laquelle un pouvoir partagé, avec les acteurs reconnus de territoires, est indispensable. Son évolution se construira avec un temps d'adaptation et des engagements, parfois en mode dégradé, qu'il conviendra de consolider progressivement. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI

«L'équilibre des territoires doit être le pilier de la politique d'aménagement»

LOI NOTRe ET INTERCOMMUNALITÉ

Des interrogations subsistent



La loi NOTRe est désormais, dans les textes, un fait accompli. Cependant, sa mise en œuvre sur le terrain ne va pas sans susciter questions, doutes, voire appréhensions, notamment quant à la place dévolue à l'échelon communal.

Un questionnaire dont le président de l'association des maires de Haute-Corse, Pierre-Marie Mancini, s'est récemment fait l'écho, lors d'une réunion à Borgo.

Votée, la loi NOTRe se met en place. Les intercommunalités, malgré quelques réticences et quelques difficultés, entrent en phase opérationnelle. Pourtant, des interrogations subsistent. Pierre-Marie Mancini, maire de Costa et président de l'association des maires de Haute-Corse, a réuni dernièrement autour de ce thème maires et élus des communautés de communes à Borgo. Outre Sauveur Gandolfi-Scheit, député et maire de Biguglia; François Orlandi, président du Conseil départemental de la Haute Corse et Anne-Marie Natali, maire de la commune; de nombreux édiles étaient présents, sans que toutefois la salle soit comble. Le bilan d'activité de l'association était en grande partie consacré à la mise en place des nouvelles intercommunalités. «*Notre département, comme l'ensemble des départements ruraux, a été impacté par le critère démographique retenu, remarque Pierre-Marie Mancini. Nous avons pourtant dit que ces critères n'étaient pas applicables en Corse, compte tenu de la faible population et des espaces énormes nécessaires pour atteindre les seuils. Mais la force de la loi s'est imposée. Nous voilà contraints d'en accepter la rigueur. Aujourd'hui, ces intercommunalités sont en place, certaines sont cohérentes, d'autres plus complexes à gérer, mais je fais confiance aux élus et à leur attachement à leur territoire pour relever le défi. Nous aurons besoin de tous pour réussir ces mutations, des différentes collectivités et bientôt de la Collectivité unique mais pas uniquement pour des raisons financières. Nous attendons un soutien dans le domaine de l'ingénierie, du développement, etc. Puis, nous aurons besoin des services de l'Etat, non comme censeurs mais comme facilitateurs: il faut que l'Etat sorte des dogmes et puisse appréhender les difficultés rencontrées par*

les municipalités à la lumière des situations locales, sans se préserver à outrance ou avoir une frilosité maladroite vis-à-vis de tel ou tel groupe de pression.»

Bien que la loi NOTRe soit en place, Pierre-Marie Mancini souligne l'importance que conserve la commune, sa force au cœur de la structuration administrative au service des territoires, rappelant d'ailleurs que les élus s'étaient déjà fréquemment organisés dans une forme «d'intercommunalité stratégique» en mettant en commun des moyens de coopération autour de projets collectifs. «*Maintenant s'y substitue souvent une intercommunalité subie et imposée. Tout cela, la Charte de l'Association des maires de France (AMF), le souligne, ajoutait-il. La charte dit combien l'amoncellement des lois, décrets et normes en tous genres complexifie l'exercice de la démocratie locale, renchérit les coûts de gestion, et fragilise la décentralisation. La baisse des dotations de l'État, jointe aux obligations de nouvelles dépenses, ajoute à cet affaiblissement. Dans une société fragmentée, une démocratie fragilisée, la commune est plus nécessaire que jamais. Les citoyens ont besoin de savoir qui fait quoi. Pour eux, le maire reste le premier repère dans un monde qui évolue sans cesse. Aujourd'hui, l'inquiétude règne car la dynamique territoriale est remise en cause. Nous sommes confrontés aux tentatives recentralisatrices de l'État, à un risque de supra-communalité avec l'émergence d'une technostructure territoriale, affaiblissant l'action des conseillers municipaux...*». Cette «Charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités», dont Pierre Marie Mancini a présenté un extrait aux élus, l'Association des maires de France (AMF), la soumettra aux candidats à la présidentielle le 22 mars prochain à Paris. ■ **Claire GIUDICI**



CREATION DE SOCIETE

N° 01

BASTIAISE PROPRETE SERVICES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4500 euros
Siège social : Résidence Casaiola
Bât 1 - 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 14/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Sigle : BPS

Dénomination :

BASTIAISE PROPRETE SERVICES

Siège : Résidence Casaiola - Bât 1 - 20600 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 4500 euros

Objet : Le nettoyage de tous locaux commerciaux et industriels, particuliers. Entretien et remise en état de tous chantiers de bâtiments

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur BODILIS Thomas, demeurant LOT SAN MARTINO - ROUTE DU VILLAGE - 20290 BORGIO pour une durée illimitée

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/02/2017, il a été constitué une SARL dénommée PORETTA. **Siège social :** rue henri frenay 20137 Porto vecchio. **Capital :** 100euros. **Objet :** construction, acquisitions immobilières. **Gérance :** M. JOSEPH QUILICI, rue henri frenay, 20137 Porto vecchio **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/02/2017, il a été constitué une SARL dénommée L'ALBA. **Siège social :** alzitone 20240 Ghisonaccia. **Capital :** 4000euros. **Objet :** Service de restauration avec service à table, pizzeria et aire naturelle de repos. **Gérance :** Mme Patricia ANDREANI, alzitone, 20240 Ghisonaccia ; Mlle Angeline CHIODI, chemin des asphodèles, 20240 Ghisonaccia **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 04



Cabinet d'Avocat Me Sébastien SEBASTIANI

Avocat

35, Boulevard Paoli,
20200 Bastia

Tél : 04 95 58 19 20

Fax : 04 95 31 82 38

AVIS DE CONSTITUTION DE GAEC

Par acte sous seing privé en date du 08/02/2017 à PENTA DI CASINCA, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

"Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu PRATALI"

Objet : L'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui

Capital : 99.000 euros

Siège : Lieu-dit "Pratali" - Folelli - 20213 Penta di Casinca

Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation

Cession des parts sociales : Unanimité

Gérance : Monsieur Jean Valère GERONIMI, né le 1er mai 1987 à BASTIA [Haute-Corse], célibataire, de nationalité française, demeurant à FOLELLI [20213] Lieu-dit "Pratali" ;

Monsieur Jacques François GERONIMI, né le 7 août 1985 à BASTIA [Haute-Corse], célibataire, demeurant à VENZA ZOLASCA [20215] 61 Chjassu Longu.

Immatriculation : RCS BASTIA

Agrément : Numéro 02B-2015-0001 [Décision préfectorale N° DDTM2B/SEA/FR/N°357/2015 du 10 novembre 2015]

Pour avis.

N° 05



Cabinet d'Avocat Me Sébastien SEBASTIANI

Avocat

35, Boulevard Paoli,
20200 Bastia

Tél : 04 95 58 19 20

Fax : 04 95 31 82 38

AVIS DE CONSTITUTION DE GAEC

Par acte sous seing privé en date du 06/02/2017 à ALBERTACCE, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GAEC A SULANA »

Objet : L'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui

Capital : 103.000 euros

Siège : Route du Stade, 20224 ALBERTACCE

Durée : 60 ans à compter de l'immatriculation

Cession des parts sociales : Unanimité

Gérance : Madame Marie-Antoinette ALBERTINI, née SANTINI le 14 avril 1965 à CORTE [Haute-Corse], demeurant à ALBERTACCE [20224], Route du Stade ; Monsieur François Joseph ALBERTINI, né le 3 janvier 1991 à BASTIA [Haute-Corse], demeurant à ALBERTACCE [20224], Route du Stade

Immatriculation : RCS BASTIA

Agrément : Numéro 02B-16-0003 [Décision préfectorale du 21 mars 2016]

Pour avis.

N° 06

CANTONE 251

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Immeuble SEDDA

Avenue Sampieru Corsu,

20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date au siège de la Société du 9 mars 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CANTONE 251

Siège social : Immeuble SEDDA, Avenue Sampieru Corsu, 20600 BASTIA

Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis à Z.I Canone, Immeuble SOCOGEL - Route de Calenzana à Calvi [20260].

L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Co-Gérants : Madame Henriette BOURDIEC, demeurant 76 Route du Cap, Hammeau de Grigione, 20200 SAN MARTINO DI LOTA ; Monsieur Pascal TROJANI, demeurant Lieu-dit Castello, Ortale, 20620 BIGUGLIA ;

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément accordé par le gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 mars 2017, établi à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : INCOGNITO AND CO NOM COMMERCIAL : INCOGNITO

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit SAINTE MARIE, Angle Rue MILLIE et du Boulevard WILSON à CALVI [20260].

OBJET : L'exploitation directe ou indirecte, notamment par voie de création, achat ou location-gérance consentie par un tiers ou à des tiers de tous fonds de commerce de vente d'articles de souvenirs, cadeaux, jouets, porte clés, articles de loisirs, bijouterie, bazar, vêtements, accessoires de mode, chaussures, sacs, articles de décorations, gadgets, articles de cuisine, meubles.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 8000 euros

GERANCE : Monsieur Paul-Henri SANTINI, demeurant Résidence le Relais, Avenue Paul DOUMER à l'ILE-ROUSSE [20220] ; Madame Alexandra ESCOBAR, demeurant Résidence le Relais, Avenue Paul DOUMER à l'ILE-ROUSSE [20220]

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 08

CORA PROJECT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

20 Résidence Sampiero II,

20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PIETROSELLA du 10 mars 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORA PROJECT

Siège : 20 Résidence Sampiero II, 20166 PIETROSELLA

Durée : 99 ans **Capital :** 1000 euros **Objet :** Acquisition et construction de tous biens immobiliers en vue de leur vente ou de leur location pour son propre compte et/ou au moyens de prises de participations, d'acquisitions de tous titres et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou tous groupements faisant ou non appel public à l'épargne.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** M. Georges Antoine CORAZZINI, demeurant 20 Résidence Sampiero II, 20166 PIETROSELLA

Directeur général : Mme Françoise CORAZZINI, née SIMONGIOVANNI, demeurant 20 Résidence Sampiero II, 20166 PIETROSELLA

Immatriculation : RCS AJACCIO.

Pour avis, le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SANTA LUCIA DI MORIANI en date du 12 mars 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FAR DIS,

SIEGE SOCIAL : SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230 Haute-Corse

OBJET : L'exploitation de tous fonds de commerce de libre service de vente de tous produits alimentaires et autres objets de toutes sortes, de boucherie, de crèmerie, de vente au détail de fruits, de légumes et primeurs.

- L'exploitation d'un fonds de commerce de papeterie, souvenirs, articles de cadeaux, de vente d'objets de décoration pour la maison, le jardin, la cuisine et la salle de bains.

- La vente de linge de maison, de vaisselle, de services de tables, de bibelots, de luminaires, de verrerie, de parfum d'ambiance, de bougies, de tous cadeaux et tous accessoires se rattachant à la décoration et à l'aménagement de la maison et du jardin.

- La création et la vente de listes de mariage et de naissance.

- La vente de bijoux fantaisie et accessoires de mode.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5000 euros

PRÉSIDENT : Monsieur François André RAFFALLI, demeurant Lieu-dit GRAZZANOLA, SAN NICOLAIO [Haute-Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SCI VENTUDIMARE
Forme juridique : Société Civile Immobilière
Siège social : Suale - 20114 FIGARI (Corse du Sud)
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers en France et à l'étranger, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.
Capital social : 1000 euros.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.
Gérance : Madame **Bernadette DE RIDDER**, née le 26/11/1964 à LOMMEL (Belgique) et Monsieur **Hubert MEEUS**, né le 22/05/1964 à DEURNE (Belgique) demeurant ensemble Schoolstraat 50, 2970 SCHILDE en Belgique
Clause agrément des cessions de parts : Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, ainsi qu'entre ascendants et descendants de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre conjoints ainsi, doit être autorisée par une décision des associés statuant à une majorité représentant au moins 75% des parts sociales.

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à MEZZAVIA du 20/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : REGENT PATRIMOINE
Siège social : U Cataru, chez Monsieur et Madame REGENT, 20167 ALATA
Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000 Euros
Gérance : Mme **Agnès Maryse GUELF** (épouse REGENT), demeurant U Cataru 20167 ALATA
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio

La Gérance,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** LE CENTRE DE LA PLAINE **Siège social :** [chez Mme RONTEAU Adeline], quartier stazzona, 20119 Bastelica **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 300 € **Objet social :** acquisition, gestion et administration par bail, location ou autrement de tous droits et biens immobiliers **Gérant :** Madame **Béatrice PERRIER**, Sant-Eliseo, Marchettaja, 20117 Eccica-Suarella **Co-gérant :** Madame **Adeline RONTEAU**, Quartier Stazzona, 20119 Bastelica **Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.



Me Olivier BERGER

Notaire - 16 Av. Gabriel Péri
 30400 Villeneuve Les Avignon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître O. BERGER, Notaire à VILLENEUVE LES AVIGNON, Avenue Gabriel Péri, le 23 février 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, et par les présents statuts, dénommée "VILA CORSICA".

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : BIGUGLIA (Haute-Corse) Lieu-dit Ortale, Haut du Village.

Durée : 99 années.

Capital social : QUATRE CENT CINQUANTE-SIX EUROS (456,00 EUR).

Apports en numéraire. Toutes les cessions de parts quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés à l'exception des cessions au profit d'un associé, d'un descendant ou d'un ascendant d'un associé qui sont libres.

Les premiers gérants sont : Monsieur **Stéphane MOLINA** et Madame **Sylvie UGOLOTTI**, son épouse, demeurant ensemble à ORTALE DE BIGUGLIA, BIGUGLIA [20620] 45 Route de Sainte Catherine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le notaire.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 23/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : VALLEROSA

Siège social : Chez A2B IMMO, Tintorajo, Route Impériale, 20600 FURIANI

Objet social :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à CARGESE, figurant au cadastre de ladite commune, section F, sous le numéro 173, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un immeuble d'une surface de 1.200 mètres carrés ;
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mr **José-Paul MALPELLI** demeurant Résidence Plein Soleil, bâtiment B, 20600 BASTIA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

La Gérance,

SPIRALE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 227.900 euros
Siège social : Hôtel "Les Galets"
 Route du Front de Mer,
 20217 Saint-Florent

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAINT-FLORENT du 2 Mars 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SPIRALE

Siège : Hôtel "Les Galets", Route du Front de Mer, 20217 SAINT-FLORENT

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 227.900 euros

Objet : Gestion de biens immobiliers et biens commerciaux

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame **Sylvie GIACINTI**, demeurant "Castelluccio", 20217 SAINT FLORENT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Poggio Mezzana du 19/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : M.B.3

Siège social : Lieu dit Lenza, Résidence Valicella, 20230 POGGIO MEZZANA

Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à Résidence Maria Beach 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI (Commune de Santa Lucia di Moriani), figurant au cadastre de ladite commune, section AH 0952 et AH 0953, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : acquisition d'un terrain et construction de garages ;
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mr **Vincent, Jacques, Jean-François, Edouard ANTOMARCI** demeurant Lieu-dit Suaglione, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI ;

- Mr **Antoine, Marie GIORGI** demeurant 2029 Route de Borgo Village, Villa San Martino, 20290 BORGO,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SAS "MPP"

Siège : Lieu-dit Angiolasca - 20290 MONTE

Objet : Achat, vente de tous matériaux de construction, la location de tous matériels de travaux publics et bâtiments

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Président : Monsieur **Jacques RONCALIA** demeurant Lotissement la Marinica - n° A56 à 20290 LUCCIANA

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/02/2017, il a été constitué une SCI dénommée : SCI CAMPA IMMOBILIER **Capital :** 300 euros

Siège social : Résidence campa - ARUTOLI, 20137 PORTO-VECCHIO **Objet social :** L'acquisition, la gestion, la location de tous biens mobiliers et immobiliers

Gérance : Mme **Mura Claudia** demeurant à Résidence Campa - ARUTOLI, 20137 PORTO VECCHIO. **Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/02/2017, il a été constitué la SCI dénommée SCI REGINA CORSE **Siège social :** hameau d'olmo 20167 Peri. **Capital :** 1000 euros. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** Mme **Françoise HERMANOWICZ**, 16 avenue mozart, le pré fleuri 13009 Marseille. **Cessions** soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 20

MODIFICATION GERANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PHILBER
 SCI au capital de 3.048,98 Euros
 Siège social à Porto-Vecchio
 20137, Quartier Poretta
 RCS Ajaccio 444 099 139

Suivant procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 27 février 2017, il a été décidé la nomination de Monsieur Bernard André MONE, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Taglio Rosso, en qualité de nouveau gérant associé, en remplacement de Monsieur Guy Lucien MONE, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Taglio Rosso, route de Sotta, gérant démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Gérant.

N° 21

NOMINATION CO-GÉRANT

Les Associés réunis en date du 01/01/2017 de la SARL LUCANTONEGESS-TIONE au capital de 9.000.000 € dont le social est à CALVI 3, rue du Maréchal Joffre, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 539.872.531, ont nommé aux fonctions de co-gérant Monsieur Jean-Baptiste SAVELLI demeurant Avenue Christophe Colomb à CALVI.

N° 22

ARENA BAR

SARL au capital 7622 euros
Siège : 9, Boulevard de Gaulle,
20200 Bastia
RCS 333 843 001 00020

CHANGEMENT GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date Bastia du 12/03/2017, M. Olivier Autes demeurant à 50 Boulevard Graziani, 20200 Bastia a été nommé gérant de la société à compter du 12/03/2017 en remplacement de M. Patrick Autes, démissionnaire.

Pour avis,

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 23

LC DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu dit Vaccajola
Rue Pierre Andreani
20137 Porto-Vecchio
809222888 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01 Janvier 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LC DISTRIBUTION a décidé de transférer le siège social du "Lieu-dit VACCAJOLA - RUE PIERRE ANDREANI, 20137 PORTO-VECCHIO" au "Rond Point de LECCI - RN 198 - 20137 LECCI" à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

LES CUISINES DE L'OLIVIER

S.A.R.L. au capital de 1.000 €uros
Siège social :
3, Rue Georges Bernard Shaw
75015 Paris
R.C.S. Paris : 812 677 557

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2017, la gérance de la S.A.R.L. LES CUISINES DE L'OLIVIER a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : 3 Rue Georges Bernard Shaw, 75015 PARIS au : **9, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA (Commune de Bastia)** à compter du 01/01/2017, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La Société, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 812 677 557 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de Bastia.
Gérance : Mr François ALBERTINI, demeurant Route de Lucciana, dite Route du Village, 20290 LUCCIANA

Pour avis, La Gérance.

N° 25

AVIS

En date du 13/02/2017 les associés de la société **LES RESIDENCES DE LA SERRA**, SCCV au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est à CALVI [20260] Santa Régina - Rue des Ecoles, immatriculée au RCS de BASTIA 749 993 622, ont décidé de ne pas remplacer Monsieur Pierre GOLINELLI cogérant décedé. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

La Gérance,

N° 26

HORS LIMITES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 28.880 euros
Siège social :
Immeuble La Croix du Sud
73150 Val-d'Isère
RCS Chambéry 343 289 898

Aux termes d'une décision en date du 16 février 2017, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de meubles, articles de décoration, luminaires et bijoux, et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts et a décidé de transférer le siège social de Immeuble La Croix du Sud, 73150 VAL-D'ISERE au **1, rue du Générale de Gaulle, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 343 289 898 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Président : Monsieur André ALIX, demeurant Valle-Longa, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Pour avis,
Le Président.

Votre publicité dans l'ICN!
2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)
40€
Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus!
06 75 12 93 47
ifa@corse-information.info

N° 27

A SETTIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : ZI de Baléone,
Mezzavia, 20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 342 986 403

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée A SETTIA a décidé de transférer le siège social de ZI de Baléone, Mezzavia, 20167 SARROLA-CARCOPINO au **2, rue Stéphane-poli, rue cardinal Fesch, 20000 AJACCIO** à compter du 4 novembre 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 28

Q-PARK CORSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 320.000 €
Siège social : Parking Diamant
Avenue Eugène Macchini
20000 Ajaccio
401 919 865 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une décision du président en date du 15 mars 2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société Q-Park Corse de Parking Diamant - Avenue Eugène Macchini, 20000 Ajaccio au **1, rue Jacques-Henri Lartigue 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**, à compter du 27 mars 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera désormais immatriculée au RCS de Nanterre.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 29

EARL DE SORBO

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Pinia
20240 Ghisonaccia
409 177 102 RCS Bastia

**AVIS
DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 13 mars 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Messieurs Antonio, dit Antoine, FERNANDEZ et Don Juan, dit Jean, FERNANDEZ cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Antonio, dit Antoine, FERNANDEZ, demeurant à Lieu-dit Pinia, 20240 GHISONACCIA
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Don Juan, dit Jean, FERNANDEZ, demeurant à Lieu-dit Pinia, 20240 GHISONACCIA

Pour avis,
Le Président.

N° 30

MANI DI MAESTRU

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société
Par Actions Simplifiée
Capital : 2000 €uros
Siège social : Filancina
20111 Casaglione
R.C.S. : Ajaccio B 788 645 554

Suivant délibération extraordinaire de l'associé unique à la suite de cessions de parts, en date du 8 mars 2017 :

- Il a été pris acte de la démission de Monsieur Charles-Laurent de GENTILE de ses fonctions de co-gérant,
- La société a été transformée en Société par Actions Simplifiée,
- Monsieur Jean-Pierre PENOCCHI gérant de la société sous forme de SARL assumera les fonctions de Président de la société sous sa nouvelle forme,
- Les statuts de la société sous sa nouvelle forme ont été adoptés étant précisé que les cessions et transmissions d'actions sont soumises à l'agrément stipulé à l'article 11 desdits statuts

Pour avis,

N° 31

**SOCIETE D'EXPLOITATION
SORBARA SANTINI**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 110.400 euros
Siège social : Lotissement
« Alba Marana » Lieu-dit « Pineto »
20290 Borgo-RCS Bastia 423 235 175

**SOCIETE
SORBARA-SANTINI**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 45.734,71 euros
Siège social :
Lotissement « U Stagnu »
20290 Borgo
RCS Bastia 324 714 476

**AVIS DE RÉALISATION
DE LA FUSION
ET DE DISSOLUTION
AVIS DE FIN DE LOCATION
GÉRANCE**

Par décision en date du 13 mars 2017, le Président de la société SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI a constaté la réalisation de la fusion par absorption de la société SOCIETE SORBARA SANTINI, dont la société SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI détenait l'intégralité des actions, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. La société SOCIETE SORBARA SANTINI a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Toutes les opérations effectuées par SOCIETE SORBARA SANTINI depuis le 1er janvier 2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion sont prises en charge par SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI. Du fait de la réalisation de la fusion, il a été mis fin au contrat de location-gérance portant sur le fonds de commerce de denrées d'épicerie générale, boucherie, crèmerie, légumes et primeurs, gestion de participation de la société SOCIETE SORBARA SANTINI exploité à BORGIO [20290], Lotissement Alba Marana, Lieudit Pineto et donné en location-gérance à la société SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 32

**Dénomination :
FOCCE DELL EDERA**

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1.000 €
Siège : 2020 Route Supérieure
de Cardo - 20200 Bastia
RCS : Bastia n° 807 499 710

**CHANGEMENT
DENOMINATION**

Par AGE en date du 31/12/2016 Suivant A.G.E en date du 31/12/2016 les associés de la société FOCCE DELL EDERA ont décidé la modification de la dénomination.
Ancienne mention : FOCCE DELL EDERA
Nouvelle mention : FOCE DELL EDERA
Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 33

Dénomination : FOCCE DELL'EDERA

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1.000 €
Siège : 2020 Route Supérieure
de Cardo 20200 Bastia
RCS : Bastia n° 807 499 710

MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Suivant A.G.E en date du 31/12/2016 les associés de la société FOCCE DELL'EDERA ont décidé l'extension de son objet social qui devient comme suit :
Mention supprimée : La vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, biens et droits immobiliers, avant ou après leur achèvement ;

* **Nouvelle mention d'objet social :**
L'acquisition d'un terrain sis sur la commune de BONIFACIO.
La construction d'un ensemble immobilier sur le dit terrain.
La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales.
Et en général toutes opérations immobilières, mobilières ou financières ayant trait directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini de nature à en faciliter la réalisation, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia
Pour avis, La Gérance.

N° 34

CLANOLE

SARL, au capital de 10.000 €uros
Siège social :
34 rue Emmanuel d'Astier
95810 Arronville
RCS Pontoise N° 789 631 827

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 27 janvier 2017, il a été décidé rétroactivement, à compter du 1er janvier 2016, la modification de l'objet social de la société qui devient :
« géomètre topographe, la prise de participation dans toutes sociétés, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. »
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

De même, il a été décidé, à compter du 27 janvier 2017, le transfert du siège social du 34, rue Emmanuel D'astier 95810 ARRONVILLE à : **Route de Figarella, Lieu-dit Campo d'Undico, 20200 SANTA MARIA DI LOTA.**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Enfin, il a été décidé de nommer Madame Céline HAXAIRE épouse THEPAUT, demeurant Route de Figarella, Lieu-dit Campo d'Undico, 20200 SANTA MARIA DI LOTA, en qualité de co-gérant, à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée.
Monsieur Frédéric THEPAUT, demeurant, Route de Figarella, Lieu-dit Campo d'Undico, 20200 SANTA MARIA DI LOTA, demeure gérant.
Mention en sera faite au R.C.S de Pontoise et de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 35



1, rue Notre Dames de Lourdes
Bastia 20200
Tel : 04.95.34.84.34

REPAR ET LOC'

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 36.000 €
Siège social : Lotissement Freimout
20600 Bastia
751 782 939 RCS Bastia

Le 06/03/2017, Monsieur Sébastien LIBERI, demeurant à FURIANI [20600] - 60, L'Altu di Furiani, a démissionné à compter de cette même date de ses fonctions de Directeur Général de la société ; Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

N° 36

CEP

SARL au capital de 2000 €
Siège social : ZA Baléone Centre
RN 194, 20167 Sarrola-Carcopino
807 463 591 RCS d'Ajaccio

L'AG Mixte du 23/11/2016 a décidé de nommer en qualité de Gérant M. CASALONGA Mathieu, demeurant à Albitrecia [20166] les Résidences de Julie, en remplacement de M. POLI Jean-Toussaint et de modifier l'objet de la société qui devient : Maître d'ouvrage, sous-traitance de travaux de plomberie, électricité, climatisation.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 37

ASJP OLETTA DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 38.000 Euros
Siège social : Les Jardins d'Oletta
20232 Oletta
RCS Bastia 533 217 766

Aux termes des décisions du conseil de parrainage en date du 9 mars 2017, il a été décidé de nommer Madame Marjorie SANTINI domiciliée à OLETTA [20232], les Jardins d'Oletta en qualité de Directrice Générale à compter du 13 mars 2017.

Pour avis,
Le Président.

N° 38

SAS FORMATION CORSE MÉDITERRANÉE

Au capital de 1000 Euros
Siège social : Route de Bonifacio
20137 Porto-Vecchio
RCS 798 633 327

L'Assemblée Générale extraordinaire du 20/02/2017 a créé un poste de Directeur général, dont les pouvoirs sont identiques à ceux du Président, attribué à M. Christian CAILLAUD, demeurant à Sampolo [20134] Chiosella, avec les pouvoirs de gestion financière, administrative et technique de la société.

Il reçoit à compter du 20/02/2017 délégation du Président pour assumer ces fonctions en même temps que lui, sans double signature. Une clause d'agrément des cessions d'actions par les 3/4 des voix des associés est ajoutée aux statuts.

N° 39

Dénomination : FOCCE DELL'EDERA

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1.000 €
Siège : 2020 Route Supérieure
de Cardo, 20200 Bastia
RCS : Bastia n° 807 499 710

CESSION PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2016, la SC BMF a cédé 19 parts sociales numérotées de 6 à 24, à M. BELMUDES Marc. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 40

Club Alpin Autrichien

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 76.224,50 euros
Siège social : Route Nationale 197
20260 Calvi-783 009 186 RCS Bastia

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1er février 2017 a décidé de mettre fin par anticipation, à compter du même jour, au mandat de Monsieur Thierry DE DURAND CHAMAYOU, codirecteur général de la société, et de ne pas procéder à son remplacement.

N° 41

AVIS

Les associés réunis en date du 1/02/2017 de la SARL CORSEPLANS au capital de 1.000 € dont le siège social est à ILE ROUSSE 7, Palais des Allées immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 805.408.077 ont décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : les prestations et la production d'imagerie aérienne avec ou sans retouches d'images, la réalisation de photos et vidéos aérienne, photogrammétrie et toutes activités de drones.

N° 42

PRO DEMENAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
en Société par Actions Simplifiée
Capital : 9500 €uros
Siège social : Lieu-dit Cara
Chemin d'Appietto
Ajaccio - 20167 Mezzavia
R.C.S. : Bastia B 514 277 862

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 9 mars 2017 :
- La société a été transformée en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er février 2017,

* Monsieur Laurent NORMANDIN gérant de la société sous forme de SARL a été nommé Président de la société sous sa nouvelle forme,

* Monsieur Mathieu NORMANDIN demeurant à BASTELICACCIA [20129] lieu-dit A COLOMBINA a été nommé Directeur Général ayant pouvoir général d'engager la société envers les tiers pour la durée du mandat du Président,
- Les statuts de la société sous sa nouvelle forme ont été adoptés étant précisé que les cessions et transmissions d'actions sont soumises à l'agrément stipulé à l'article 11 desdits statuts.

Pour avis,

N° 43

CATHERINE.A

EURL transformée en SARL
Au capital de 5000 euros
Siège social : Immeuble Aiglon
20240 Ghisonaccia
799 999 735 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01 janvier 2017, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société à Responsabilité Limitée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 5000 euros.
La Société était gérée par Madame AVISSE Catherine, Odile et elle le restera sous sa nouvelle forme.

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 44

ARUSULA

Société Civile Immobilière
Au capital de 30.000.00 €
Siège social : A Radica U Lapinaghju
20167 Afa
442 866 067 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2017, il résulte que :

Le capital social a été augmenté d'une somme de vingt-neuf mille 29.000 euros, pour être porté de 1000 euros à 30.000 euros, par incorporation de pareille somme prélevée sur autres réserves.

Cette augmentation est réalisée par création de deux cent quatre-vingt-dix [290] parts sociales nouvelles de cent [100] euros, numérotées de 11 à 300 et attribuées gratuitement aux associés à raison de vingt-neuf [29] parts sociales nouvelles pour une [1] part sociale ancienne.

Les parts sociales nouvellement créées seront assimilées aux parts sociales anciennes et assujetties à toutes les dispositions statutaires. Elles jouiront des mêmes droits à compter du 27 février 2017.

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de mille [1000] euros.

Il est divisé en dix [10] parts sociales de cent [100] euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de trente mille [30.000] euros.

Il est divisé en trois cents [300] parts sociales de cent [100.00] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 45

EQUIPMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
138, Résidence Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 498 086 982

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

Par délibération en date du 19 décembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 50 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 13 mars 2017, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date du 13 mars 2017.

Elle a constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 1000 euros à la date du 13 mars 2017 et à modifié en conséquence l'article 9 des statuts.

N° 46

WEBZINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 175.260 €
Siège social :
12, rue Général Fiorella
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 438 864 894

Par décision du 12/01/2017, les associés ont décidé de réduire le capital d'un montant de 28.194 € par rachat de 3700 parts sociales en vue de leur annulation et a conféré tous pouvoirs au Gérant pour réaliser ladite opération.

En l'absence d'opposition des créanciers, le Gérant a constaté le 08/03/2017 la réduction de capital susvisée dont le montant est ainsi ramené de 175.260 € à 147.066 € et a modifié corrélativement les articles 7 et 8 des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

MODIFICATIONS CAC

N° 47

CORSEA SANT'AMBROGGIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.500.000 €
Siège social : Immeuble Corsea
RN 198 - 20213 Sorbo-Ocagnano
814 545 133 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 2 décembre 2016, l'assemblée des associés a décidé de nommer en qualité de :

Commissaires aux comptes titulaires :
- la société KPMG AUDIT, DÉPARTEMENT DE KPMG S.A., 480 Avenue du Prado - CS 90021 - 13272 MARSEILLE CEDEX 08 - 775 726 417 R.C.S. Marseille,
- la société C2C MEDITERRANEE SARL, 5 Cours Jean Ballard - 13001 MARSEILLE - 518 271 739 R.C.S. Marseille.

Commissaires aux comptes suppléants :
- la société SALUSTRO REYDEL SA, 2 Avenue Gambetta - Tour Eqho - 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 652 044 371 R.C.S. Nanterre.

- M. Olivier CONGIO, domicilié 5 Cours Jean Ballard, 13001 Marseille.

Mentions seront portées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Le président.

N° 48

LANFRANCHI ENVIRONNEMENT

Société à Responsabilité limitée
Au capital de 300.000 euros
Siège social : Lieu-dit I Vespi
20110 Viggianello
500 608 708 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AGOA du 30 juin 2016, les associés ont décidé de désigner la société KYRNOS AUDIT, SAS domiciliée 28, rue colonel Colonna d'Ornano - 20000 AJACCIO, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour avis, La Gérance.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 49

A L'IMPROVISTE

SARL en liquidation
Au capital de 1.200 Euros
Siège social : Mezzavia Centre
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 532 166 089

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

N° 50

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée extraordinaire du 28/02/2017 de la SARL RB CONCEPT, capital 68.602,06 €, siège Lieudit Ceppe Cardello RN 193 Casatorra 20620 BIGUGLIA 405.111.725 RCS BASTIA, a prononcé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle à effet dudit jour, pris acte de la fin des fonctions de gérance de Monsieur Pierre ORSINI domicilié 36 rue César Campinchi 20200 BASTIA qu'elle a nommé liquidateur avec tous pouvoirs pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège social devient siège de liquidation pour la durée et les besoins de la liquidation en conséquence tous actes et documents concernant la liquidation devront être envoyés à cette adresse. Dépôts légaux au TC de BASTIA.

Le liquidateur,

N° 51

Atelierdelanoisette Com

SARL au capital de 500 euros
Siège social : Traversa Soprana
20221 Cervione
511 902 314 RCS Bastia.

L'AGE du 11/03/2017, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/03/2017, nommé en qualité de liquidateur Mme Lovisi Clotilde, demeurant Traversa Soprana 20221 Cervione, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 52

A L'IMPROVISTE

SARL au capital de 1.200 Euros
Siège social : Mezzavia Centre
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 532 166 089

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Claude, Charles, Alexandre RAMSPACHER, demeurant Lieu dit Favalle 20167 AFA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Mezzavia centre 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 53

AVIS

A compter A.G.E du 10-10-2016: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire de LAV'EXPRESS ALALIA SARL au capital de 2000 euros, Belli Piobbi 20270 Aléria. RCS Bastia 750445207. Liquidateur durée liquidation: Madame GIUSTINIANI Fanny, Résidence de Diane, 20270 ALERIA. Siège liquidation: siège social. A compter A.G.E du 10-10-2016: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Mention et Dépôt des comptes de liquidation au RCS de Bastia.

RECTIFICATIF

N° 54

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "l'informateur corse" numéro 6652, concernant la constitution de la société "BRASSERIE DE LA PLACE", **il y a lieu de lire :** Par acte SSP en date du 18 janvier 2017 [au lieu du 1er janvier 2017].

Pour avis au RCS d'Ajaccio.

N° 55

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce N°16 du 24/02/17, concernant la **SAS SUMMERWEAR, il fallait lire :** "Par acte SSP en date du 09/03/2017. **Il fallait lire** aussi "Président : Mme Marie-Luce PIERGIGLI demeurant Sparavutuli-Precojo, 20137 Porto-Vecchio.

N° 56

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "l'informateur corse" numéro 6652, concernant la mise en location gérance du fonds de commerce de Mme FILIPPI à la société "BRASSERIE DE LA PLACE", **il y a lieu de lire :** Suivant acte SSP à Porto-Vecchio du 18 janvier 2017 [au lieu du 1er janvier 2017].

Pour avis au RCS d'Ajaccio.

N° 57

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 01/07/16, **il convenait de lire :** "Aux termes d'une décision collective des associés en date du 24/11/16 : Mme Dominique ARRIGHI demeurant à Castelluciu - Erbalunga, 20222 BRANDO, a été nommée gérante de la société PROMO PA.ME, SARL au capital de 11.433,68 € sis 12 bd Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia [RCS de Bastia 414 478 214], à compter du 24/11/16, en remplacement de M. Gabriel PAYEN, gérant démissionnaire."

EXTRAIT

N° 58

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Date : 07 mars 2017
Dépôt de l'Etat de Collocation
Tribunal de Grande Instance de Bastia

Nom : Biancardini Jean-Marie
Quesada Gisèle Antoinette épouse Biancardini

Activité : Agriculteurs
Adresse : Caniccia, Bravone, 20230 Linquizetta

Dépôt de l'Etat de Collocation au Tribunal de Grande Instance de Bastia où les contestations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

N° 59

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Date : 06 mars 2017
Tribunal de Grande Instance de Bastia

Nom : Antonini
Prénom : Jean Mathéo

Activité : Laboratoires d'analyses
Adresse : Centre Commercial Maria Paola, RN 193, 20290 Lucciana

Dépôt de l'Etat de Collocation au Tribunal de Grande Instance de Bastia où les contestations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 60

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :
Aria-Net [SARL]

Centre Commercial Ficabrana - 20620 Biguglia

Activité : Matériels informatiques - Logiciels

RCS Bastia : B 491 819 637, 2006 B 341

Date de cessation des paiements :

15/09/2016

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 61

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

E Spenserade [SAS]
"PROXI" La Maraninca
Lotissement Immocorse
La Marana - Plaine de Lucciana
20290 Lucciana

Activité : Alimentation Générale

RCS Bastia : B 753 848 035, 2012 B 401

Date de cessation des paiements :

07/03/2017

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 62

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Laazab Ahmed Lakhal
23, rue Luce de Casabianca - "Sud Est"
C/o Mme Soraya Boukazouha - 20200 Bastia

Activité : Travaux de peinture et maçonnerie générale
RM : N° 530 766 583 [181.11.2B]

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 63

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Style et Forme [SARL]
Boulevard Pierre Pasquini
Rés Hélianthé - Bât. B - Chez M. Aniello Zinna
20220 l'Île-Rousse

Activité : Travaux relatifs à la construction de biens immobiliers

RCS Bastia : B 529 335 085, 2010 B 552

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 64

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Di Rena E Di Mare [SARL]
Pinède de Calvi
Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi

Activité : Restaurant "Les Dunes" Plage de Calvi, 20260

RCS Bastia : B 511 472 052, 2009 B 157

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 65

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ordi'Com [SAS]
40, Allée Rouge - ZI Purettonne
20290 Borgo

Activité : Secrétariat, standard téléphonique, soutien administratif

RCS Bastia : B 801 174 707, 2014 B 177

Date de cessation des paiements :

07/03/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 66

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Claire Piscines et Spas [C.P.S]
[SARL], RN 193, Ld Arsilone - 20600 Furiani

Activité : Pisciniste

RCS Bastia : B 522 311 356, 2010 B 223

Date de cessation des paiements :

07/03/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 67

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

BV Concept [SARL]
C/o M. Jean Bernard Geronimi
52, Lotissement Cardiccia - Folelli
20213 Penta di Casinca

Activité : Rénovation de sols et sols sportifs

RCS Bastia : B 751 095 423, 2012 B 209

Date de cessation des paiements :

07/03/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 68

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Cimignani-Piret [SAS]
"Les Copines d'Abord" - Ld Cala di Sogno
20230 Moriani-Plage

Activité : Vêtements, prêt à porter, maroquinerie,

chaussures et accessoires

RCS Bastia : B 802 271 353, 2014 B 314

Date de cessation des paiements :

31/01/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

RESOLUTION DU PLAN

N° 69

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SARL Amore & Baldi Carrosserie [SARL]
"A & B Carrosserie"

Zone Industrielle de Furiani - 20600 Furiani

Activité : Carrosserie, tolerie, peinture de véhicules...

RCS Bastia : B 514 057 983, 2009 B 335

Date de cessation des paiements :

10/11/2016

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 70

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Corse Plaque de Plâtre Peinture [C.P.P]
[SARL] Route du Stade
Allée des Fleurs - 20600 Furiani

Activité : Fourniture et pose de plaques de plâtre, peinture, revêtement, isolation...

RCS Bastia : B 510 345 861, 2009 B 58

Date de cessation des paiements :

07/03/2017

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 07/03/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Orsini Simon - Finitions Plus
C/o Mme Tygielski Michèle
Imm. Orsini - Entrée Ouest du Village
20251 Pietraserena

Activité : Maçonnerie générale

RM : N° 340 734 268, [13.02.2B]

Date de cessation des paiements :

07/09/2015

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

ARRÊTÉ

PORTANT ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SISCO

1ère parution

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2015 prescrivant la mise en révision du POS ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2016 présentant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet du PLU ;

Vu la décision en date du 12 décembre 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia désignant Madame **Josiane CASANOVA** en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur **Bernard LORENZI** en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant ;

Vu l'arrêté municipal en date du 4 janvier 2017 relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique et son déroulement ;

Considérant que les enquêtes publiques doivent, depuis le 1er janvier 2017, en ce qui concerne les documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale, comporter un registre dématérialisé, permettre d'accéder en ligne à la totalité du dossier arrêté et aux avis des personnes publiques associées (article R 153-8 du Code de l'Urbanisme) ;

Considérant que les avis des personnes publiques associées n'ont pas été publiés en ligne durant l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 janvier au 24 février 2017 [courrier DDTM du 27 février 2017] ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique comprenant le dossier du projet de PLU arrêté, les avis des services consultés conformément à la réglementation afférente à la procédure ainsi que les avis des personnes publiques associées ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à une nouvelle enquête publique ;

Arrête

Article 1er : Il sera procédé à une deuxième enquête publique sur le projet de révision du POS pour le transformer en PLU **du 3 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Article 2 : Madame **Josiane CASANOVA**, a été désignée commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Bastia et Monsieur **Bernard LORENZI** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de SISCO, pendant la durée de l'enquête, **du 3 avril 2017 au 5 mai 2017 inclus** :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place, sur le site internet de la commune www.mairie-de-sisco.com sur un poste informatique présent en mairie et ouvert au public et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SISCO.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SISCO dès la publication du présent arrêté. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie.sisco@wanadoo.fr ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/285>

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 3 avril 2017 de 9h30 heures à 12h et de 13h30 à 16h30

- le 20 avril 2017 de 9h30 heures à 12h

- le 5 mai 2017 de 9h30 heures à 12h et de 13h30 à 16h30

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sera également adressé au Préfet du Département de la Haute-Corse.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, en la mairie et en tous lieux habituels.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à la Préfecture de Bastia, à M. le DDTM de la Haute-Corse, à Mme la Commissaire enquêteur, à M. le Président du Tribunal Administratif de Bastia et sera affiché en Mairie, 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête publique. Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de SISCO sera chargée de son application.

Fait à Sisco, le 15/03/2017,
Le Maire, Ange-Pierre VIVONI.

N° 73

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE LA PORTA

AVIS DE MARCHÉ

1°) Pouvoir adjudicateur :

Commune de LA PORTA

Place de l'église

20237 LA PORTA

Tel : 04.95.39.21.48 - fax : 04.95.39.29.79

Adresse mail : mairielaporta@orange.fr

2°) Objet du marché : Construction d'un mur de soutènement et d'une clôture au cimetière communal

3°) Type de marché : Travaux

4°) Nature des travaux : Lot unique

5°) Durée d'exécution : 2 mois à compter de la date de notification du marché

6°) Lieu d'exécution : LA PORTA

7°) Procédure de passation du marché : Marché passé selon la procédure adaptée (articles 28 du CMP)

8°) Critères d'attribution :

- Prix des prestations (pondération 40%)

- Valeur technique (pondération 60%)

9°) Validité des offres : 120 jours

10°) Modalité de retrait de dossier : Les dossiers sont à retirer au secrétariat de la mairie

11°) Forme juridique du titulaire : Entreprise individuelle

12°) Renseignements administratifs et techniques :

Commune de LA PORTA

Place de l'église

20237 LA PORTA

Tél : 04.95.39.21.48 - Fax : 04.95.39.29.79

Adresse mail : mairielaporta@orange.fr

13°) Modalité de remise des offres : Les dossiers devront être expédiés en recommandés accusés réception ou déposés sous pli contre récépissé.

14°) Date de l'envoi à la publication : Le vendredi 10 mars 2017

15°) Date limite de remise des offres : Le vendredi 14 avril 2017 à 12 heures

N° 74

AVIS

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Sari-Solenzara, Stretta di a Meria, 20145 Sari-Solenzara, 0495574547

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre : aménagement et Mise en sécurité de Trottoir le long de la RT 10

Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence

Type de procédure : Procédure adaptée - Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Catégorie : Service

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le dossier de candidature comportera :

L'ensemble des renseignements et documents requis en application des articles 50, 51, 52, 53, 54 du Décret et de l'Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

Une notice de présentation de l'entreprise avec ses références en matière de travaux de même nature de moins de trois ans.

Les attestations d'assurances et professionnelles

Critères d'attribution : Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant)

Compétence et aptitude à réaliser l'opération

Référence du candidat

Renseignements administratifs et techniques : Mairie de Sari-Solenzara - Stretta di a Meria - 20145 Sari-Solenzara - Tél : 04 95 57 40 05/Fax : 04 95 57 41 87

mail : mc-mairiedesolenzara@wanadoo.fr

Remise des offres : Remise des offres sous référence "Maîtrise d'œuvre : aménagement et Mise en sécurité de Trottoir le long de la RT 10

Les offres devront être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception ou remis à la mairie de Sari-Solenzara contre récépissé au plus tard le : 05 avril 2017 à 12 heures

Support(s) de parution :

<http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>

<http://www.e-marchespublics.com>

Date et heure limite de dépôts : Offre : 05/04/2017 à 12h00

Date d'envoi à la publication : 14 mars 2017

N° 75

AVIS DE MARCHÉ**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

COMMUNE DE PIETRACORBARA
Lieu dit Oreta
20233 PIETRACORBARA
Tél. : 04.95.35.20.59 - Télécopie : 04.95.35 28 31
mairie.pietracorbara@wanadoo.fr

Objet du marché : ESSAIS DE CONTRÔLE DES CANALISATIONS

Relatif au projet de construction du réseau d'assainissement de la plaine et d'une station de traitement des eaux usées - Lot n°1: Réseau de collecte et de transfert. La nature des prestations est détaillée dans le cahier des charges, notamment dans le CCTP.

Type de Procédure : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils comprendront ou seront complétés par les éléments prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

Ces éléments sont énumérés au règlement de la consultation.

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 14 avril 2017 - 11h00

Modes de retrait des documents de la consultation : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

BET POZZO DI BORGIO
Lot Arbuceta - Ceppe
20620 BIGUGLIA
Tél : 04.95.30.59.69
[Email : bastia@pazzodiborgio.fr](mailto:bastia@pazzodiborgio.fr)

Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com> ou la transmission sur support papier adressé à Monsieur le Maire de la Commune de PIETRACORBARA

Les modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation. En cas de difficultés pour télécharger les documents ou remettre les plis électroniquement, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
courriel : greffe.ta-bastia.juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 14 mars 2017

Le Maire,

N° 76

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 17-17****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
[Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr ou le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux CCATP ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P 48 - 20620 BIGUGLIA.

Lieu exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

- * Valeur technique : 60 %
- * Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 15 mars 2017

Date de remise des offres : Le 30 mars 2017 à 16H

N° 77

**AVIS RECTIFICATIF DU 14/03/17****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegri
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56
[mèl : jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr](mailto:jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr)
[web : http://www.cg-corsedusud.fr](http://www.cg-corsedusud.fr)

Référence : JSF 2017-025

Objet : Prestation de services de traitement des rongeurs (rats et souris) et des insectes nuisibles (fourmis, blattes, cafards) dans les bâtiments de la collectivité Départementale de la Corse du sud 2 lots

Remise des offres :

au lieu de : 20/03/17 à 12h00 au plus tard.

lire : 30/03/17 à 12h00 au plus tard.

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

Fontaine à eau de source Corse





FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22 68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

*L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude*

DERNIERES MINUTES

N° 78



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte sous seings privés en date à BASTIA du 6 Mars 2017, enregistré à BASTIA le 8 Mars 2017, Dossier 2017 07201, référence 2017 A 00297, Monsieur Stéphane SAMPIERI, demeurant à BASTIA [20200] Résidence Sainte-Lucie n°5, a cédé à la Société "CONSULTEK", Société par actions simplifiée, au capital de 5.000 euros, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°805 232 659, dont le siège social est à BASTIA [20200] Villa Roche - Chemin du Macchione, le droit au bail des locaux dans lesquels il exploitait un fonds de commerce de salon de thé, dépôt de pain et pâtisseries sis à BASTIA [20200] 2, Place de l'Hôtel de Ville. Moyennant le prix de 20.000 euros. La prise en jouissance a été fixée au 6 Mars 2017.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Me B. LEONELLI, Avocat, demeurant à BASTIA [20200] - 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

pour unique insertion.

N° 79

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à ILE-ROUSSE le 04/04/2016. Du 04/04/2016 au 31/12/2016, résiliation anticipée amiable de location gérance. Par Mr Joseph Antoine Mattei, Mr Patrick Mattei, Mme Vanessa NOUILLES-MATTEI, demeurant à 1 cd Chemin de Rouquié, 31180 CASTELMAUROU. A Mme marine Laurie CASTRO, demeurant à, Route de Bastia le chemin de fer, 20220 Monticello. D'un fonds de commerce situé à PLACE PASCAL PAOLI, 20220 ILE-ROUSSE, à l'enseigne ROSA MARIA BOUTIQUE, sis et exploité à ILE ROUSSE prendra fin le 31/12/2016.

Pour avis,

N° 80

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 1ER MAI 2015, par Mademoiselle Christel ALESSANDRI, née le 13 Mai 1974 à AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro A 490 747 383, domiciliée AJA DI CANICCIA Route de OTA, 20150 OTA [Corse du Sud], à Monsieur MOLIN Florent, né 12 Juillet 1980 à Vénissieux (RHONE), immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro A 810 909 895, domicilié ARIA MARINA Bt D SANTA LINA bd TINO ROSSI, 20000 AJACCIO [Corse du Sud], exploité PORTO MARINE, 20150 OTA a pris fin d'un commun accord LE 31/12/2016.

Pour avis,

N° 81



Etude de Maître

Bernadette CESARI

Notaire à SARTENE (Corse du Sud),

1, Avenue Hyacinthe Quilichini.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 23 février 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière entre :

Monsieur Jean-Claude MONDOLONI, Retraité, époux de Madame Christiane MOURADIAN, demeurant à PROPRIANO [20110] Numéro 1 Quartier Bartaccia. Né à BIZERTE (TUNISIE) le 3 août 1942.

Madame Marina Véronique MONDOLONI, fonctionnaire, demeurant à PROPRIANO [20110] numéro 1 quartier Bartaccia. Née à MARSEILLE (13000) le 15 mai 1974.

Monsieur Jean-Marie Paul Antoine SCANAVINO, aide mécanicien, demeurant à PROPRIANO [20110] numéro 1 quartier Bartaccia. Né à AJACCIO [20000] le 31 mars 1997.

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :
MARIN'A & FILS.

Le siège social est fixé à : PROPRIANO [20110], numéro 1 quartier Bartaccia.

La société est constituée pour une durée de 40 années.

Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE CENT UN MILLE EUROS (401.000,00 EUR).

Apports en numéraire : Madame Marina MONDOLONI apporte la somme de CINQ CENTS EUROS [500,00 EUR].

Monsieur Jean-Marie SCANAVINO apporte la somme de CINQ CENTS EUROS [500,00 EUR].

Apports immobiliers : Monsieur Jean Claude MONDOLONI, apporte A PROPRIANO (CORSE-DU-SUD) 20110 Quartier BARTACCIA, un terrain cadastré section : AB, numéro 46. Cet apport est effectué à titre pur et simple pour une valeur de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 EUR).

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Jean Claude MONDOLONI, demeurant à PROPRIANO [20110] Numéro 1 Quartier Bartaccia.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
Le notaire.



N° 82

MARIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 €

Siège social : Boutique Casaner

03 Boulevard Wilson

20260 Calvi

431 686 864 Rcs Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 28 décembre 2016 : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 28/12/2016, aux activités suivantes : Toutes prestations de services en relation avec les activités de restauration et d'hôtellerie ; L'exploitation d'établissement de plage, restauration snack, ventes à consommer sur place ou à emporter, location de matériel de plage, Exposition, achat et vente d'œuvre et d'objet d'art, La fabrication, l'achat et la vente de tous produits de parfumerie et de beauté.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet : - Toutes prestations de service en relation avec les activités de restauration et d'hôtellerie. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer sauf s'il s'agit d'une autre EURL, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création d sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion alliance ou association en participation ou en groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; L'exploitation d'un établissement de plage situé à Calvi, restauration, snack, ventes à consommer sur place et à emporter, location d matériel de plage ; Exposition, achat et vente d'œuvre d'art.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet toutes prestations de services en relation avec les activités de restauration et d'hôtellerie. L'exploitation d'établissement de plage, restauration snack, ventes à consommer sur place ou à emporter, location de matériel de plage, Exposition, achat et vente d'œuvre et d'objet d'art.

La fabrication, l'achat et la vente de tous produits de parfumerie et de beauté ;

Vente de bijoux et accessoires. L'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 28/12/2016, celle suivante : MARIE.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :** La dénomination de la société est : EURL MARIE.

*** Nouvelle mention :** La dénomination de la société est : MARIE.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
la gérance.

N° 83

AVIS

L'associée unique de la société « MP VI-TRAGE », SARL au capital de 20.000 euros, dont le siège est 11 cours Jean Nicoli, 20090 AJACCIO (789446929 RCS AJACCIO) a décidé le 20 janvier 2017, conformément aux dispositions de l'article L.223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

N° 84

AVIS D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 2 janvier 2017, enregistré à Ajaccio le 24 février 2017, Agnès LEONETTI, demeurant Pelone, BP N°26, 20110 Viggianello, a fait apport à la société A ROSA DI VENTI, société à responsabilité limitée en formation au capital de 400.000 euros, ayant son siège social rue des pêcheurs, 20110 Propriano, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio, d'un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie exploité rue des pêcheurs, 20110 Propriano pour lequel Agnès LEONETTI est immatriculée sous le numéro RCS 401 391 677 Ajaccio.

Ledit fonds évalué à 399.970 euros, moyennant l'attribution de 39.997 parts sociales de 10 euros chacune.

La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter du 1er janvier 2017.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Madame Agnès LEONETTI, demeurant Pelone, BP N°26, 20110 Viggianello, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion.
Agnès LEONETTI.

N° 85

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de " restauration, pizzeria " sis et exploité à CALVI [20260] rue Joffre, confié par la Société L'ABRI-COTIER, Société à responsabilité limitée au capital de 305.000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce de Bastia sous le numéro 438 209 041, dont le siège social est sis à CALVI [20260] rue Joffre, à la Société GHN RESTAURATION, société par actions simplifiée au capital de 1.500,00 €, immatriculée au Registre du Commerce de Bastia sous le numéro 801 000 274, dont le siège social est sis à CALVI [20260] avenue de l'Uruguay, a pris fin le 1er mai 2016.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 86

B et B

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

Résidence Le Belvédère - Bât B

20213 Penta di Casinca

514 938 711 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.



17

Les chiffres de la semaine

g r a n d s sites labellisés en France depuis l'attribution du label au Conseil départemental de Haute-Corse pour le site de Patrimonio-Conca d'Oro-Saint-Florent et au syndicat mixte du Grand Site des Îles Sanguinaires-Pointe de la Parata.

2000

Les chiffres de la semaine

€ attribués par la Fédération nationale André Maginot à la classe de 3 B du collège Jean Félix Orabona de Calvi pour le financement d'un voyage scolaire linguistico-historique en Espagne dans le cadre d'un projet eTwinning et de la Classe Défense et sécurité globale.

-1,2

Les chiffres de la semaine

% d'emploi salarié sur un an dans le secteur de la construction en Corse, a indiqué le Direccte sur la base de sources Insee. En revanche, dans ce même secteur, les contrats d'intérim ont augmenté de 22,4 % entre décembre 2015 et novembre 2016.

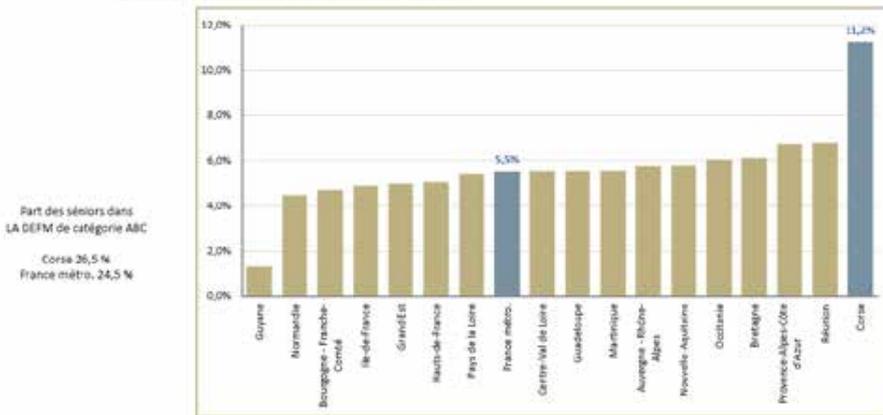
ISULA SURELLA Les cigognes font relâche

Le verdict de l'Institut italien de la statique (Istat) est sans appel, les Sardes sont de moins en moins nombreux et de plus en plus vieux. Au 31 décembre 2016, l'île comptait en effet 1,654 million d'habitants, soit 5 400 de moins qu'en 2015 et la natalité est en baisse: 10 610 naissances contre 11 082 l'année précédente. Soit un solde naturel de - 5,4. En 10 ans, le quotient de natalité sarde est passé de 8,2 en 2007 à 6,3 en 2016. Le taux de fécondité, lui, s'établit à 1,07 enfant par femme, lorsque la moyenne italienne, déjà considérée comme l'une des plus basses de l'Union européenne, est de 1,34, en baisse pour la sixième année consécutive. Et avec 474 000 naissances en 2016, soit 12 000 de moins qu'en 2015, l'Italie enregistre en la matière un nouveau record négatif. Et contrairement à certaines idées reçues, ce n'est pas au Sud que la fécondité est la plus élevée, loin s'en faut: c'est à Bolzano, dans le Trentin-Haut Adige, en haut de la Botte, qu'est relevé le record national d'un 1,78 enfant par femme, tandis que la moyenne pour les régions du Sud est de 1,29. Autre fait notable, l'an passé, les flux migratoires entrants n'ont pas compensé le solde naturel négatif de la Sardaigne. La bonne nouvelle est une diminution de la qui passe de 10 pour 1000 habitants en 2015 à 9,6 pour 1000 en 2016. ■ Sources: Cagliaripad, Quotidano Sanità

L'IMAGE DE LA SEMAINE

Marché du travail - Focus seniors

Évolution annuelle de la demande d'emploi des 50 ans ou plus (cat. ABC - CVS)
Données à fin janvier 2017
Source: DARES - DIRECCTE / Pôle emploi



HAUT

La Corse chef de file de la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM): le 9 mars, à Malte, Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, en a été élu président à l'unanimité. Alors que le débat sur les politiques post-2020 se profile, la Commission des Îles souhaiterait entamer en 2017 un dialogue constructif avec la Commission européenne, dans la perspective des propositions législatives pour la politique de cohésion post-2020.

BAS

En 40 ans, les jeunes de 9 à 16 ans ont perdu 25% de leur capacité physique: ils courent moins vite et moins longtemps. Une évolution liée à la progression du surpoids et de l'obésité chez les jeunes, notamment en Corse où un enfant sur 5 est concerné. Si l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande aux 5-17 ans de pratiquer 60 minutes d'activité physique par jour afin de renforcer leur capital santé cardiovasculaire, seul un enfant sur deux atteint ce niveau en France. Un constat alarmant de la Fédération française de cardiologie qui estime qu'un enfant prend plus de risques à rester assis qu'à bouger!

FRAGILE

Selon les données communiquées par la Direccte, la Dares et Pôle emploi, la part des demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus) dans les catégories AB et C a diminué de 2,4% en un an, passant de 32,7% en janvier 2016 à 30,3% en janvier 2017. En revanche, la Corse est la région qui enregistre la plus forte hausse annuelle de la demande d'emploi des 50 ans ou plus: + 11,2% à fin janvier 2017 lorsque la hausse moyenne est de + 5,5% en France métropolitaine. La part des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus est de 26,5 % dans l'île pour une moyenne de 24,5 % en France métropolitaine.

IL FALLAIT LE DIRE

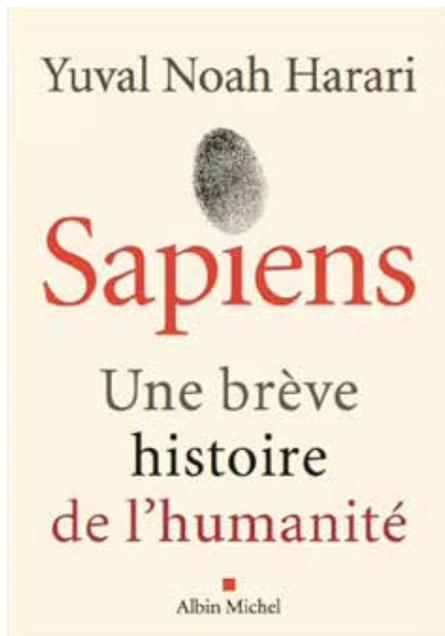
«Ce calendrier judiciaire n'est pas celui d'un justiciable normal» a estimé le 15 mars sur son compte Twitter un François Fillon dont, n'eût été Le Canard Enchaîné, la mise en examen la veille a failli passer inaperçue. De fait, un «justiciable normal» est traité avec moins d'égards. Mais au vu des révélations sur le train de vie exigeant de M. Fillon, on est en droit de s'interroger sur ce qu'il sait réellement des gens «normaux».

«Les Pays-Bas, comme la Belgique, comme la France, comme l'Allemagne, etc, sont en prise avec le fondamentalisme islamiste» a twitté le 14 mars Marine Le Pen, qui à l'évidence, n'est pas en prise avec le bon usage des mots... mais plutôt en proie [ou aux prises] à de sérieuses difficultés question vocabulaire.

LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Sapiens



Yuval Noah Harari
Sapiens, Une brève histoire de l'humanité
 Albin Michel (2016)

Depuis sa traduction française, cet ouvrage en anglais est devenu un best-seller international. Avec un titre déjà attrayant puisque nous parlant de cet *Homo sapiens*, notre ancêtre, il propose rien moins que de dresser «une brève histoire de l'humanité»! «Brève» est ici tout relatif puisqu'elle comporte plus de 500 pages, mais prétendre résumer quelque 100 000 ans en si peu d'espace est déjà une gageure. Qui est donc ce courageux auteur? Professeur d'histoire à l'Université hébraïque de Jérusalem, Yuval Noah Harari, 41 ans, ne semble guère impressionné par la tâche ni par l'immense et soudain succès de son livre. Son projet était de présenter une thèse globale sur l'émergence et la domination progressive de l'*Homo sapiens* sur le reste des habitants de la planète, hominidés et animaux confondus.

Or, il ne choisit pas la solution classique d'une histoire linéaire en exposant dans sa seule discipline comme tout expert pourrait le projeter en tentant de rendre plus accessibles au commun des mortels ses idées de spécialiste. Car s'il s'agit en effet d'une vaste et remarquable œuvre de vulgarisation, cela suffit-il à expliquer l'extraordinaire accueil dont a bénéficié ce travail dès sa parution? Sans doute pas, ce qui me semble constituer la force étrange de l'ouvrage est d'abord la manière d'aborder simplement les grandes questions que pose à chacun notre histoire moderne et contemporaine à partir d'une vision originale du passé commun. Et ce dans une langue d'une fluidité surprenante, y compris pour traiter de domaines d'une grande complexité scientifique. Grâce au sens incontestable de la pédagogie d'un excellent enseignant, mais aussi à sa brillante érudition quelle que soit la discipline évoquée et elles sont ici nombreuses: histoire, philosophie, économie, sociologie, archéologie, biologie, politique, géographie, religions... toutes abordées intelligemment, de manière transversale en fonction des thématiques choisies pour étayer la thèse centrale.

L'ouvrage est organisé en quatre parties. La première, *La Révolution cognitive*, montre comment Sapiens a supplanté Néanderthal il y a 30 000 ans, en inventant la fiction, les mythes et des entités considérées comme imaginaires: les dieux, les sociétés, les nations. La deuxième est consacrée à *La Révolution agricole* qui, entraînant une croissance démographique, une production, provoque une sorte de progrès qui toutefois n'a exclu ni les craintes humaines, ni les famines, ni les aléas climatiques. La troisième évoque *l'Unification de l'humanité* favorisée par l'usage de la monnaie, les visées impériales, les idéologies et les religions, toutes conventions sociales peu à peu adoptées. La dernière s'intéresse à *la Révolution scientifique* qui, à partir du XVI^e siècle, met en évidence une forme d'ignorance d'époque, provoque le désir de découverte des grands voyageurs et les explorations que plus tard le XIX^e siècle approfondira considérablement.

Ainsi résumés ces chapitres pourront sembler un peu étranges car n'y sont sommairement énoncés que certains des concepts qu'ils développent; mais plongé dans cet ouvrage, le lecteur se nourrira de ses propres découvertes, en sera souvent déconcerté, pourra même contester certaines explications en fonction de ses connaissances personnelles, mais en ressentira aussi l'effet décapant lorsque lui sont dévoilés avec finesse et humour des détails inaperçus. Il pourra aussi confronter ses convictions avec celles exposées, particulièrement dans les dernières pages qui nous projettent dans un avenir en préparation: les questions controversées des expériences sur le génie biologique, les sciences du vivant, la vie inorganisée, et autres perspectives qui pourraient atteindre et bouleverser les limites mêmes de l'humain. L'auteur ne préconise là rien de très précis mais expose ce qu'il sait des évolutions possibles dans les domaines scientifiques qui forgeront la vie future. Questions hautement philosophiques qui rejoignent ainsi à leur manière ce qui pouvait sous-tendre les éléments historiques de la thèse: qu'est-ce que le bonheur en somme? que voulons-nous au juste qu'il soit? L'épilogue de l'ouvrage ne pose-t-il d'ailleurs pas lui-même la question vertigineuse de cet animal Sapiens devenu Homme et aspirant peut-être à devenir Dieu? ■

SURVEILLANCE DE MASSE

Souriez... vous êtes pistés



Le 8 mars, à Corte, l'École doctorale organisait la projection de *Nothing to hide*, documentaire indépendant co-réalisé par les journalistes Marc Meillassoux et Mihaela Gladovic, sur le thème de la surveillance de masse et de son acceptation. Présent à cette occasion, Marc Meillassoux s'est prêté au jeu de l'interview, sans rien nous cacher!

Pourquoi avoir choisi ce média-là pour traiter de ce sujet ?

À l'origine, je pensais écrire des articles, mais il en aurait fallu plusieurs, et je ne voulais pas non plus que ce soit ennuyeux. Le documentaire est plus dynamique quand on aborde ce genre de sujets. Ensuite, on sait que les activistes n'arrivent pas à toucher le grand public, notamment ceux qui pensent n'avoir rien à cacher. Si on peut relancer le débat, populariser l'utilisation des plateformes libres, ça mettrait la pression sur les politiques pour faire des lois sans lesquelles on ne s'en sortira jamais. On peut essayer d'agir de manière individuelle, mais à un moment il faut un cadre juridique. On le voit dans le cas Max Schrems par exemple. À 25 ans, il a fait plier Facebook, et il a cassé la législation européenne.

Y a-t-il un moyen de lutter contre cette surveillance de masse ?

Snowden dit que la seule manière de vaincre la surveillance c'est de la rendre trop chère. Il faut donc, pour en augmenter le coût, chiffrer ses données : au bout d'un moment la NSA et Google ne pourraient plus suivre.

Ne craignez-vous pas l'étiquette en vogue «conspirationniste» ?

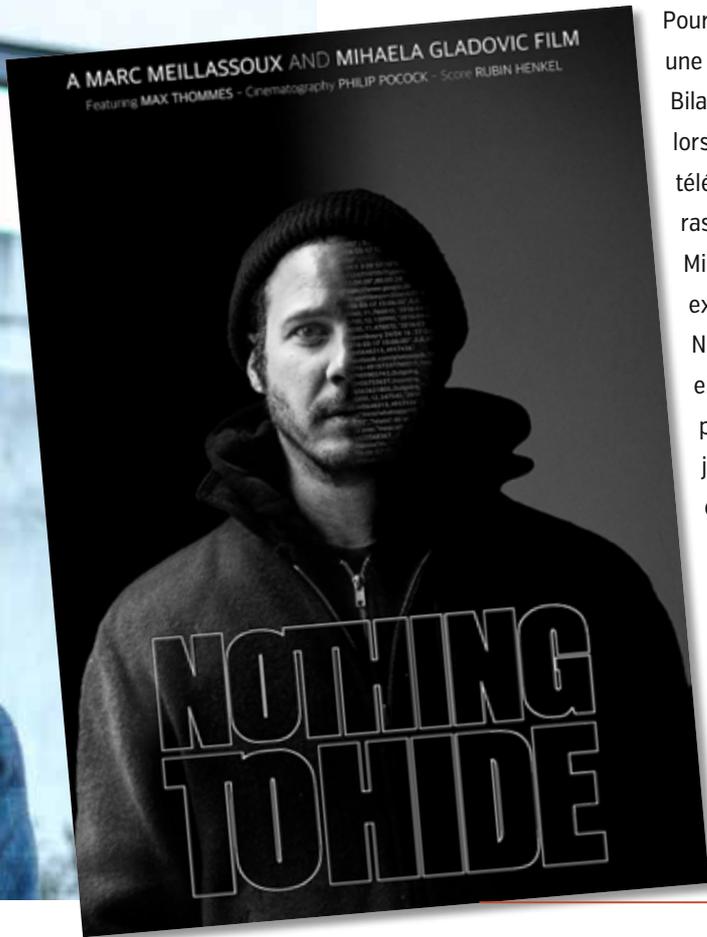
Concernant le domaine de la surveillance, cet argument est celui de ceux qui n'ont rien à dire... Même la NSA ne conteste pas les révélations de Snowden.

Le 7 mars 2017, WikiLeaks a rendu publics 8 761 documents montrant les techniques d'intrusion de la CIA dans de nombreux appareils possédant un système d'exploitation: voitures, ordinateurs, téléphones, tablettes etc. Selon vous, que faudrait-il qu'il se passe pour que les gens prennent réellement conscience de l'intrusion permanente dans leur vie privée ?

Je ne comprends pas que les gens ne réagissent pas. Je pense qu'ils ne se rendent pas compte. Ils doivent s'imaginer que loin dans le monde, un type de la NSA peut, peut-être, regarder leurs photos sur Facebook, mais ne le fera pas car ils s'estiment trop quelconques. Ce que les gens oublient souvent, c'est la dimension sociétale de la surveillance. Ils adhèrent à l'idée de vivre dans une société où potentiellement tout juge, policier, activiste, avocat, médecin, entres autres, peut être surveillé. Cette surveillance, c'est digne du KGB, ou la Stasi : avec des données personnelles, on peut faire chanter les gens.

Lorsque l'on reproche aux caméras de surveillance d'être des intrusions dans la vie privée, et de n'être pas préventives, on peut entendre cette réponse «Ça ne prévient pas, mais de toutes façons le risque zéro n'existe pas».

Justement, après le cas Snowden, Obama a convié deux comités : l'Overview liberty board et le Board for technology and communication. Il leur a donné carte blanche pour accéder à tous les



Pour réaliser ce documentaire, les deux journalistes ont mis en place une campagne de dons sur une plateforme de financement participatif. Bilan : 409 donateurs, et 15 000€ de budget. Une somme assez dérisoire lorsqu'on la compare à celles allouées aux documentaires diffusés à la télévision, qui se situent plutôt aux alentours de 80 000€. Les caméras ont été prêtées par la chaîne de télévision pour laquelle travaille Mihaela Gladovic. Le tournage s'étend sur un an, et mêle interviews et expériences : on peut notamment entendre deux lanceurs d'alerte de la NSA (Thomas Drake, William Binney), des juristes, des sociologues, ou encore des victimes de la surveillance de masse évoquer cet épineux problème. Et si la théorie ne convainc pas, un jeune homme se prête au jeu et accepte de laisser un hacker et une analyste tenter de déduire ce qu'est sa vie en surveillant durant 30 jours son iPhone et son ordinateur : le résultat est surprenant. Et apporte un éclairage sur les dernières lois de surveillance votées en France, qui se prévalent de protéger la vie privée en s'intéressant surtout non au contenu (message sms, conversation audio, corps de mail) mais aux « données sur les données », les métadonnées (données de connexions, heures et fréquences d'appels, positions GPS...) qui, sous des dehors anodins, en disent long. Si, à votre tour, vous souhaitez connaître l'issue de cette expérience, rassurez-vous : le film sera sous licence Creative Commons et donc accessible à tous courant 2017 ■

« Pas un seul attentat n'a été prévenu avec la surveillance de masse. »

programmes de surveillance du pays. Il voulait estimer l'efficacité du système de surveillance de masse dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les conclusions étaient sans appel : pas un seul attentat n'a été prévenu avec la surveillance de masse. Dans un seul cas, on a été chercher un chauffeur de taxi pour terrorisme : il avait envoyé 8 000\$ en Somalie, dans une organisation qui était en contact avec une officine terroriste. Dans le documentaire, l'ancien directeur technique de la NSA, William Binney, précise que la surveillance ciblée qui donnait de très bons résultats mais demandait plus de moyens humains a été stoppée au profit de la surveillance de masse, qui est bien moins efficace en matière de terrorisme.

Actuellement, avec l'invasion des réseaux sociaux et du culte de l'image, avec des émissions de télé-réalités produites par des stars qui font installer des caméras chez elles, n'y a-t-il pas chez certaines personnes une recherche du regard de l'autre, plutôt qu'une crainte ? On a beaucoup dit que les gens qui postent sur les réseaux sociaux avaient des déficits d'affection. Et quand on reçoit un like, ou un commentaire, on reçoit aussi de la dopamine, que notre corps produit : c'est tout simplement le principe de la drogue. Les gens sont drogués aux likes.

George Orwell, auteur de 1984, était aussi journaliste et faisait des chroniques critiques de la société. Le journalisme indépendant est-il amené à disparaître en cas d'amplification du phénomène de surveillance ?

Les journalistes, comme 90% des gens, ne sont pas conscients des dangers. En Allemagne, il y a une plus grande conscience de ça : ils ont des cours de chiffrement, des cours d'informatique, ou de PGP (un logiciel de cryptage d'e-mails). Ici, souvent, ils ne s'y intéressent pas. Pourtant les journalistes sont privilégiés dans l'ordre de ceux qu'on surveille :

il y a deux cibles prioritaires, les journalistes et les opposants. Après, la surveillance touche quand même majoritairement les entreprises. Dans le cas Snowden, 90% des cas étaient de l'espionnage industriel.

Que pensez-vous des décodeurs comme celui du quotidien Le Monde, qui séparent sites fiables et non fiables ? Y a-t-il un danger réel de contrôle des masses, et ce même si leur nombre vient à se multiplier ?

Je pense qu'ils croient bien faire, mais que c'est faire preuve de manque de confiance envers les gens. Il y a aussi conflit d'intérêts, de toute façon. Même l'absence d'idéologie revendiquée par Le Monde est une forme d'idéologie.

Démocratie, liberté, totalitarisme : des mots de plus en plus poreux. Comment expliquer qu'une grande part de la population croie toujours en la réalité immaculée des deux premiers ?

Je pense qu'on est encore en démocratie, mais imparfaite.. En 2005, on a eu le cas du référendum sur la constitution européenne où on s'est essuyé les pieds sur le résultat démocratique et récemment il y a eu le vote du CETA contre la volonté générale...

Des néo-totalitarismes ne pourraient-ils pas manipuler le système pour faire valoir le patriotisme ? On peut voir dans ce documentaire que le refus de fournir ses données mène souvent à la culpabilisation.

Bien sûr : ça divise les gens entre bons et mauvais citoyens. On a eu des cas similaires avec les tests ADN : quand on a décidé de collecter de l'ADN dans un cas de viol, et qu'une personne avait refusé, par principe, elle était immédiatement soupçonnée d'être le coupable. Eh bien là, c'est la même chose : quand on est surveillé, les gens se disent que « c'est bien pour une raison », « qu'on l'a bien cherché ». ■

Propos recueillis par Marion PATRIS DE BREUIL et Timothy LEONCINI

AJACCIO**■ AMATERASU**

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ LE PAYSAGE EN MÉDITERRANÉE

Jusqu'au 21 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Une sélection de photographies de la collection du Centre méditerranéen de la photographie, une vision plurielle de la Corse et la Méditerranée.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLEON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ LA CORSE À TRAVERS LE MIROIR

Jusqu'au 22 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Antoine Giacomoni a imaginé le mirror concept, photographiant en noir et blanc le reflet des stars dans un miroir cerné d'ampoules. Il l'a ensuite utilisé pour réaliser des portraits de ceux, connus ou non, qui font la Corse.

■ SUPERSONIC-PLAY SUN RA

Le 17 mars, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Entouré par six musiciens issus d'horizons très divers (jazz, électro-rock, drum&bass), le saxophoniste Thomas de Pourquery rend hommage à Sun Ra avec des reprises très personnelles de son répertoire.

■ THE DUDES

Le 24 mars, 20h30. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Une histoire d'amitié autour du rock, des Pink Floyd à Oasis. À la tournée des bars, les Dudes préfèrent celle des plages, mais il font une exception pour cette formule croque-concert à Scenina. Réservation conseillée.

■ LA FEMME ROMPUE

Le 22 mars, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Seule, un soir de réveillon, une femme allongée sur son canapé vide son sac, déballe sa colère. Dans une mise en scène d'Hélène Fillières, Josiane Balasko interprète cette adaptation d'une nouvelle de Simone de Beauvoir publiée en 1967.

■ DANSES IMPÉRIALES

Le 25 mars, 10h. Palais Fesch, Musée des Beaux-arts.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

L'association Empreintes impériales travaille sur des reconstitutions fidèles de danses en vogue sous les Premier et Second Empires. Elle propose des représentations de ces danses impériales, en costume d'époque, dans les salles napoléoniennes du musée.

■ AIACCIU INVITA A BALAGNA

Du 24 au 26 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Pour découvrir le patrimoine balain, une exposition d'Antò -Untu è popù- une conférence de Laetizia Castellani et Antoine-Marie Graziani et trois concerts: le 24, A Filetta et Fadia Tomb El-Hage; le 25 Tao By, le 26, l'Alba.

■ T'CHOUPI FAIT DANSER L'ALPHABET

Le 19 mars, 14h30.

☎ 04 95 27 99 10 & www.palatinu.fr

T'Choupi et ses amis Lalou et Pilou partent à la découverte des lettres de toutes les civilisations. Un périple qui les conduit en Egypte ou sur les traces des Incas et même... dans l'espace. Spectacle musical. À partir de 2 ans.

BASTIA**■ RIMITU**

Le 18 mars, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Problème psychologique? Banale misanthropie? Rimitu met en scène un personnage incapable de créer des liens avec les autres et qui s'interroge. Avec Philippe Ambrosini, dans une mise en scène de Jean-Pierre Lanfranchi. Spectacle en corse, surtitré en français.

■ OCCIDENT

Les 17 et 18 mars, 21h; le 19 mars, 17h.

Fabrique de théâtre.

☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr

Il passe ses soirées au bar et rentre invariablement soûlé. Elle a alors droit au sempiternel récit pitoyable de sa virée, dans un flot d'insultes, propos racistes et paranoïaques. Et pourtant, elle reste. Une pièce de Rémi De Vos, mise en scène et interprétée par François Bergoin avec Catherine Graziani.

■ LA FEMME ROMPUE

Le 21 mars, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Une femme règle ses comptes, hurle sa colère. Tiré du recueil de nouvelles éponyme publié en 1967, ce monologue de Simone de Beauvoir est interprété par Josiane Balasko dans une mise en scène d'Hélène Fillières.

■ I CHJAMI AGHJALESI

Les 24 et 25 mars, 20h30, le 26 mars 15h. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

40 musiciens et chanteurs sur scène pour fêter le 40e anniversaire de ce groupe emblématique, chanter les luttes, l'amitié, l'espérance, l'amour d'une terre et d'une langue. Réservations plus que conseillées.

BIGUGLIA**■ MISSAGHJU**

Le 17 mars, 20h30.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturebiguglia.com

Formation musicale née en 1992, Missaghju prend ses racines dans la musique et le chant corse. Le groupe a récemment collaboré avec la diva et musicologue libanaise Ghada Shbeir, spécialiste du chant sacré syriaque.

■ CONSEIL DE FAMILLE

Le 24 mars, 20h30. Théâtre.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturebiguglia.com

Parce que leur mère, estimant qu'ils sont assez grands pour se débrouiller, a décidé de ne plus être une mère poule et de s'éclater, Flo, obscur dessinateur de BD érotiques, fait une curieuse suggestion à ses frère et sœur.

CORTE**■ L'ARMÉE DES OMBRES**

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo: Hakima El Djoudi aborde ici dépersonnalisation, pouvoir de l'argent, guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, perte de repères et d'identité... et résistance.

■ GUARDA FRATELLU!

Jusqu'au 25 mars. Bibliothèque universitaire.

☎ 04 95 45 06 27 & www.guardafratellu.com

Un corpus d'affiches - issues de collections privées ou fonds associatifs ou publics - qui retrace les mobilisations, engagements et luttes dont la Corse a été le théâtre entre les années 1970 et 1990. Un projet porté par l'Associu lingua scritta.

■ I PUTTACHJI DI L'ACQUATORBIDA

Le 21 mars, 18h30. CCU Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Conférence de presse à la mairie de L'Acquatorbida, dans le rural. Face à la grosse préoccupation du moment, l'a gestion des déchets, Madame la Maire a un plan! D'abord, laisser les médias poireauter...

■ AZEZA

Le 21 mars, 19h30. CCU Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Ah, c'est vous le théâtre? Oui, c'est moi le théâtre... Azeza, c'est le récit, entre humour et coup de gueule, de 20 ans de galère, de foi, de partage, de joies; 20 ans de théâtre corse bilingue. Un one-woman-show de et avec Marianna Nativi.

PORTO-VECCHIO**■ AFRIQUE(S)**

Jusqu'au 19 mars. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89 & www.porto-vecchio.fr

De Senghor à la tradition poétique orale des griots en passant par Tchicaya U Tam'si, la 19^e édition du Printemps des poètes invite à explorer le continent de la poésie africaine, à écouter «le chant multiple des Afriques». Entrée libre.

■ MOZART EN TOUTES LETTRES

Le 17 mars, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18 & www.porto-vecchio.fr

Dans des centaines de missives, Mozart montre son amour du langage, son naturel, sa fantaisie. Accompagnés au piano par Laura Sibella, Valérie Furiol et Théo Kailer proposent de découvrir le «divin Mozart» sous un jour différent.

■ SOIRÉE BOLCHOÏ

Le 19 mars, 16h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18 & www.porto-vecchio.fr

Etoiles confirmées ou montantes du fameux corps de ballet moscovite interprètent de grandes pièces du répertoire contemporain. Spectacle diffusé en direct du Bolchoï par vidéo transmission.

■ VIRGINIE HOCQ

Le 21 mars, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18 & www.porto-vecchio.fr

Avec *Sur le fil*, l'humoriste belge évoque la croisée des chemins: et si elle avait été cette hôtesse de l'air qui noie sa solitude dans le champagne? Ou l'épouse naïve d'un serial killer? Ou cette bourgeoise prête à tout pour reprendre son mari?

PROPRIANO**■ CONSEIL DE FAMILLE**

Le 25 mars, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

Excédée par ses trois -grands- enfants, une mère de famille déçrète que c'est à présent à son tour d'avoir la belle vie. Son fils cadet va alors faire une curieuse suggestion à ses frère et sœur. Une comédie d'Amanda Sthers avec Eva Darlan.

TALLONE**VEGHJ'ANIMA**

Le 18 mars, 20h30. Salle des fêtes.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Organisée en partenariat par le centre culturel Anima et la mairie de Tallone, une soirée scène ouverte aux musiciens et chanteurs amateurs. S'inscrire auprès du centre culturel Anima.



MARIAGE POUR TOUS ?





**agir
PLUS**

**MIEUX ISOLER
ISOLEZ VOS COMBLES
POUR 5€ LE M²***

**CE SERAIT UN COMBLE
DE NE PAS EN PROFITER !**

Retrouvez toutes les solutions Agir Plus sur corse-energie.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*Prix moyen calculé pour la pose de 100m² d'isolant dans des combles perdus - Déductions crédit d'impôt et aide Agir Plus incluses.